

1914 – 1918 DES SOLDATS ET DES PIERRES

M. GRAIS- BRUGUIERE

-Ceux qu'on ne reverra plus.

*-Combien sont-ils, déjà, belles fleurs de notre race,
fière jeunesse couchée dans les sillons, sur les crêtes, dans
les chaumes. Foules d'ombres héroïques où se confondent
rangs et grades, nos fils, nos frères, nos amis : nos morts !*

Paul Margueritte

Le 11 Novembre 1918 à 11 heures, après quatre ans de combats, les hostilités sont suspendues. Dans la France entière les cloches sonnent à toute volée pour annoncer la fin de la guerre. La population française s'abandonne à une liesse tumultueuse. À Paris, à la Chambre, les députés unanimes, acclament Clémenceau qui salue dans un discours flamboyant

« les grands morts qui ont fait cette victoire ».Electrisés par ces paroles, tous, gauche et droite confondues, se lèvent pour entonner une vibrante Marseillaise alors que ,dehors, le canon des Invalides tonne pour fêter la victoire sur les armées de l'Alliance.

Sur le front où les armes se sont tues, beaucoup de combattants, épuisés par la fatigue, accueillent la nouvelle avec stupeur et soulagement, mais la mort, omniprésente sur tous les champs de bataille donne à la victoire un goût amer. Ces hommes, rescapés du cataclysme, occupés depuis plus de quatre ans à s'entretuer, qui ont vécu dans la boue et l'enfer des tranchées, vont retourner dans leurs villes ou dans leurs villages et tenter de reprendre la vie et les travaux d'avant-guerre. La brutalité qui caractérise ces quatre années de guerre, laisse le pays dans un état de profond traumatisme qui va se prolonger longtemps après l'arrêt des combats. C'est indéniable, rien ne sera plus comme avant.

I : ENTERRER LES MORTS.

Le bilan démographique de la Première Guerre mondiale est à l'échelle de la démesure du conflit. La Grande Guerre provoque un carnage : 10 millions de morts dont 1,4 million pour la France, pays proportionnellement le plus touché. 20% des soldats âgés de 19 à 27 ans en 1914 ont été tués et un mobilisé sur quatre ne revient.

Dans le Gard le nombre de morts recensés est de 13 867, ce qui correspond à 3,35% de la population du département.

Le nombre de blessés et des invalides avoisine les 6,5M. Tous, blessés, mutilés, aveugles, gazés, « gueules cassées », sont

marqués à jamais dans leur chair et traumatisés à vie, témoins de l'indicible horreur de cette guerre.

La guerre a fait 3 millions de veuves et 6 millions orphelins. À l'immense douleur d'avoir perdu un mari ou un père s'ajoute l'angoisse du lendemain pour ces femmes et ces enfants, qui, privés de leur soutien, se trouvent parfois dans l'impossibilité totale ou partielle de subvenir à leurs besoins et de gagner leur vie.

Les chiffres effrayants montrent l'ampleur de la mobilisation et le caractère de guerre totale. Les grandes puissances ont aligné des effectifs sans précédent. L'importance de l'hécatombe s'explique par la durée et l'enlisement du conflit, par l'âpreté des batailles, par la puissance de feu mise en œuvre et par l'emploi important de l'artillerie terriblement destructrice

Des sépultures sur les lieux des combats.

Toutes les familles sont touchées, des plus modestes aux plus illustres. Contre toute logique ce sont les parents qui pleurent les plus jeunes fauchés par la guerre. Partout, le souvenir des morts, tous, des hommes jeunes en pleine force de l'âge, hante la mémoire des vivants. Ceci est d'autant plus douloureux que, pour beaucoup, il n'y a pas de corps donc pas d'enterrement dans la tombe familiale du cimetière. Le deuil est encore plus difficile en l'absence de tombe sur laquelle se recueillir.

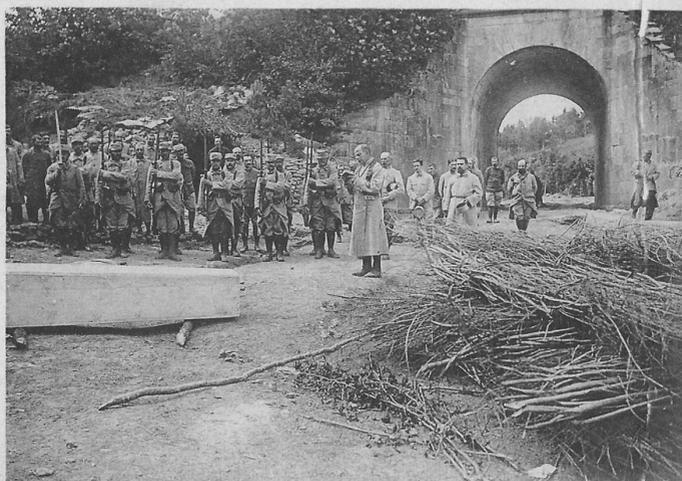
Au début de la Guerre, le règlement militaire prévoit que l'inhumation doit être effectuée par la troupe sous le contrôle d'un officier sanitaire. Après la bataille de la Marne, les soldats sont enterrés dans des fosses communes, dans des tombes isolées ... au hasard des combats.

L'armée a pourtant organisé à partir de 1915 un service de l'état civil du champ de bataille. Elle instaure l'emploi du « carnet de champ de bataille » où doivent être notés les emplacements des sépultures. Elle prescrit en outre d'accrocher sur les corps des soldats une plaque de métal portant le numéro figurant sur le carnet afin de pouvoir identifier les corps par la suite ; mais il est bien difficile et souvent impossible, pendant les quatre années de folie meurtrière de suivre ces instructions qui, à de très rares exceptions près, restent lettre morte.

Dans les zones des combats du Nord et de l'Est, on ensevelit les dépouilles des soldats tués dans des tombes sommaires, édifiées parfois dans la hâte, creusées sur place à proximité du poste de secours, près de la tranchée ou dans un trou d'obus. En prenant parfois de grands risques, les combattants font le maximum pour enterrer leurs camarades en respectant autant que faire se peut le rite funéraire avec les moyens du bord : la tombe est signalée par une croix de bois de fortune, parfois, pour d'autres, par une plaque de métal (cuivre d'une douille d'obus, fer blanc d'une boîte de conserve), portant le nom du soldat. Un autre moyen pour marquer la tombe est de fixer une bouteille portant le nom et quelques renseignements le concernant. Mais beaucoup de ces tombes disparaîtront du paysage et de la mémoire.

La stabilisation des lignes de front après 1915, permet d'aménager des « cimetières de secteur » en arrière des lignes ou d'enterrer dans les cimetières communaux, dont certains ont d'ailleurs été détruits plus tard au cours de la guerre par les pilonnages des artilleries respectives ou par la ruée des armées en 1918, lors de la reprise de la guerre de mouvement.

Librairie Reboullet, Pont-à-Mousson



Sur le Front - Derniers Honneurs rendus à un Brave

Enterrement au front au début de la guerre
(collection M. Grais-Bruguière)

On a retrouvé des renseignements concernant le soldat Louis PELLET de Sommières, décédé » *antérieurement au 17 mai 1915 à Malimbois (Meuse)* ». On l'enterre d'abord « *à Malimbois ou dans les tranchées* » puis un avis parvient à la famille pour informer qu'il a été finalement inhumé « *dans le cimetière du village de Chauvencourt, à l'ouest du boqueteau - point 70-53, tombe n°2.* »

Julien HEBRARD soldat décédé à 20 ans à l'hôpital d'Enghienles-Bains (ancienne Seine et Oise) a été, lui, inhumé dans le carré militaire du cimetière communal de cette ville.

L'annonce officielle du décès arrive d'abord à la mairie. Il s'agit le plus souvent d'un simple télégramme adressé au maire qui a le triste privilège d'aller annoncer la sinistre nouvelle à la famille éprouvée « *avec tous les ménagements nécessaires* » Parfois l'avis de décès, un peu plus précis, permet d'obtenir des renseignements sur les circonstances de la mort.

Le zouave Fernand CAMP a été tué le 17 décembre 1914 à la ferme de la Creute près de Vailly dans l'Aisne par des éclats d'obus à la poitrine et aux bras. Il a été enterré à la lisière du bois Toulon vers les tranchées ouest.

RAGE

Nom : RAGE
 Prénoms : Samuel Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 18 Septembre 1895, à Perpignan, canton
 de Perpignan, département de Gard, résident
 à Fontanès, canton de Commiers, département
 de Gard, profession de cultivateur
 Fils de Auguste et de Arnal Esta, domiciliés
 à Fontanès, canton de Commiers, département du Gard

Marié à _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 7 de la liste du canton de Commiers
 Classé dans la 1^{re} partie de la liste en octobre 1914
 Classé dans la _____ partie de la liste en 19 _____

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 18 décembre 1914 = arrivé au corps le 18^oc
1914.
Passé au 141^e Régiment d'Infanterie le 29 mai 1915
Passé au 13^e bataillon de chasseurs le 20 Juin 1915
Normale disparu à Souchez, inconnu, tué le 27 Sept
1915. Rélevé le 27 Oct 1915 à Souchez (Bat de réserve)
Cité officiel du Ministère de la Guerre, S. C. n° 1751 du
13 Mai 1916. Relevé sur la route et inhumé à droite
de Souchez par les soins des soldats du 1^{er} bataillon
du 1^{er} régiment d'infanterie territoriale (aux dépens
enveloppant ses effets remis au finissier de l'ghent
1916) inconnu (voir état officiel)
Tués à l'ennemi

Registre matricule Samuel RAGE
(AD 30/1R/1047)

Samuel RAGE, de Fontanès, a d'abord été signalé disparu en Artois quelques jours après son vingtième anniversaire, puis « présumé tué » le 27 septembre 1915. Il a finalement été « relevé sur la route et inhumé à droite de Souchez « par des soldats d'un régiment de territoriaux qui passaient par là et qui lui ont donné une sépulture ».

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

incorporé à compter du 10 Avril 1915 = tenu au corps le 11 Avril 1915.
 affecté au 55^e rég^t d'infanterie par décision du Général commandant la région
 n° 1303 du 25 novembre 1915; rayé des contrôles à 29 novembre.
 Passé au 60^e Régiment d'infanterie le 13 Mars 1916 qui
 l'emmena le 18 Août 1916. Inhumé, station de chemin de fer à 10 km
 du Bois de la Croisette, Paris Militaire, dès décès du 16 Septembre 1916.
 n° 243. Rayé des contrôles le 12 Août 1916.
 Tué à l'ennemi

Armée active

Registre matricule de Pierre CHAZAL d'Aigues-Vives mentionnant le lieu
d'inhumation.
(AD 30/ 1R/ 1054)

NS DE RÉCEPTION : 1948
 Télégramme.


 INDICATIONS DE TRANSMISSION :

ORIGINE	NUMÉRO	NOMBRE DE MESS.	DATE	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE
Orange	1607	30	17/9		

Commandant dépôt 59^e Régiment d'artillerie
 à Maire commune de Sorbinières Gard
 Prévenir famille que canonnier Derese
 Jean demeurant rue Paulin Caporal a été
 tué le 8 Septembre au Combat de Comblès

Télégramme et avis de décès adressés au maire
(AC Sommières 1M34)

PLACE DE PERPIGNAN
DÉPOT COMMUN
des
24^e et 44^e Rég^{ts} d'Inf^{ie} Coloniale

AVIS DE DÉCÈS

Raffin

Le Chef de Bataillon ~~XXXX~~, Commandant le
Dépôt commun des 24^e et 44^e Régiments d'Infanterie
Coloniale, a de vœu de faire part à Monsieur le
Maire de Sommières
du décès de Joseph Henri
venu du 8^e cal. Bissière
né à Alais le 5 mai 1885
de ?
et de ?
décédé le 23 février 1915 à Balmay (Cher) des suites
de ses blessures et le prie de vouloir bien prévenir
Madame Juliette Bissière à Sommières
Rue Mazères (Gard)
avec tous les ménagements nécessaires en cette
cruelle circonstance, et de lui présenter les condo-
léances de Monsieur le Ministre de la Guerre.

Perpignan, le 6 avril 1915

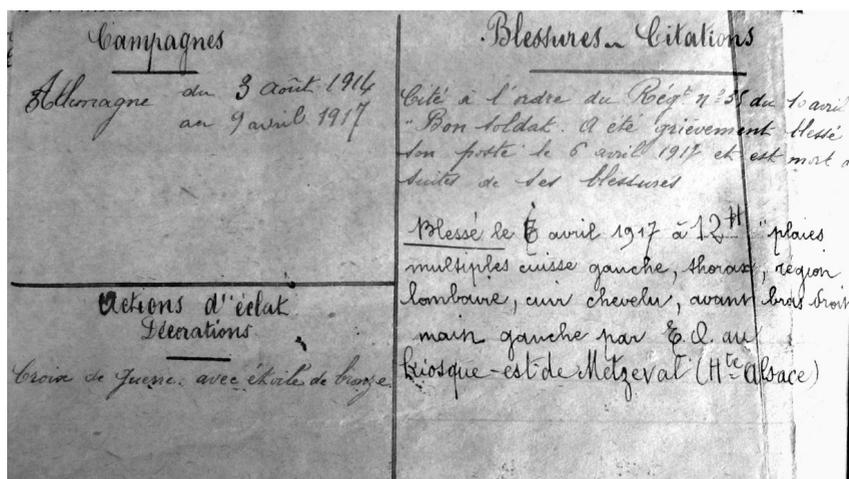
Raffin

Avis décès Bissière⁵⁶

⁵⁶ Jean DEVEZE né à Sommières le 16 mai 1888, a été tué dans la Somme le 14 septembre à l'âge de 26 ans.

Joseph BISSIERE né à Alais le 5 mai 1885, a été tué le 23 février 1915 dans la

Les registres de recrutement militaires dits « registres matricules » créés en 1867 et conservés en série 1 R aux Archives Départementales du Gard sont également une source précieuse Pour connaître les divers moments du temps passé à l'armée. Leur consultation permet d'en savoir davantage sur le parcours du soldat et parfois sur les circonstances de sa mort.



Registre matricule de Gaston BANCEL décédé le 9 avril 1917
des suites de blessures.

(AD30/1R911)

Marne. Il n'avait pas encore 30 ans. Il était marié à Juliette Lamouroux

Des morts sans sépulture

Mais beaucoup, pulvérisés par les obus, fauchés par la mitraille, gazés, bombardés, engloutis dans la boue des tranchées ou abandonnés dans le no man's land resteront privés de sépulture.⁵⁷

Les disparus sont légion ; leur nombre total est inconnu, mais on peut l'estimer entre 230 000 et 255 000 hommes.

Par la loi du 3 décembre 1915 le législateur institue un jugement valant acte de décès, lorsqu'un témoignage ou un indice quelconque atteste de la mort du soldat, autorisant ainsi l'ouverture de la succession pour la famille qui peut alors faire valoir ses droits.

Relativement peu de jugements sont effectivement rendus pendant la guerre : le soldat « présumé disparu » peut être retrouvé blessé ou plus ou moins commotionné dans l'un des nombreux hôpitaux de l'arrière.

Il faut attendre la fin de la guerre et la fin de l'espoir de voir revenir le soldat pour que la loi du 25 juin 1919 élargisse les notions de disparition « par faits de guerre » et donne davantage de latitude au juge lors d'une procédure rapide et gratuite pour les

⁵⁷ Le 5 mai 1915 ; Le préfet de la Meuse écrit au ministre de l'Intérieur pendant la première offensive à Verdun : « Tout autour de cette imposante place forte, depuis les Hauts- de- Meuse, en passant par les Eparges, jusqu'au Vauquois et l'Argonne, de nombreux cadavres gisent depuis plusieurs mois sur le sol, sans sépulture, et il est impossible de procéder à leur inhumation dans des terrains constamment battus par la mitraille. » SHD : GR 9NN 7/195.

familles. Le décès est reconnu par le tribunal de première instance du dernier domicile de la victime.

Passé dans la réserve de l'armée active le

Régiment d'Infanterie de Nîmes

11 août 1914

Disparu à Montfaucon le 20 septembre 1914

Declare decede le 20 septembre 1914
par jugement du tribunal de Nîmes le
14 Mai 1920 suite Ministerielle du 27-10-1920
notifié par le 40^e Régiment d'Infanterie le
25.11.1920 (feuille de renseignements du 19.4.20
n^o 5386 et 2 Mai 12-11-1920 n^o 1465021)

Dans la disponibilité
ou dans la réserve de l'armée active.

Registre matricule d'Antonin JEAN d'Aubais du 40^{ème} RI de Nîmes, disparu le 20 septembre 1914 avec la mention du Tribunal de Nîmes le déclarant officiellement décédé (AD30/ 1R998)

Pour les soldats de Sommières, l'essentiel des jugements ont été rendus par le tribunal de Nîmes en 1920 et 1921.

À Sommières, comme ailleurs, on relève de très nombreux disparus.

C'est le cas du 2^{ème} classe de 20 ans, Gaston FABRE du 23^{ème} régiment d'infanterie coloniale, disparu lors des combats du 5 mai 1915 à Vauxaillon dans l'Aisne, ou de Henry LAFONT

tué à l'âge de 27 ans, le 28 décembre 1914 « *suivant l'avis de disparition* ».

Paul SALTET disparaît lui aussi à 20 ans, le 22 mars 1916 à Haucourt-Malencourt (Meuse), ainsi qu'Auguste MARCHAT le 27 septembre 1914 sur le territoire de Loupmont à Bouconville (Meuse).

Marcel GRIMAUD, lui, a été tué « *entre le 5 et le 8 mars 1915 dans les environs de Bethincourt et au bois de Malancourt (Meuse)* » ; Victor BARTHES l'a été « *le 17 ou le 18 février lors des combats au sud du bois des Forges dans la Meuse.* »

Ce sera le tribunal qui, après la guerre fixera au 9 juillet 1915 le décès de François LAFONT tué « *à l'est d'Assevillers* » dans la Somme lors de l'offensive de Joffre.

Nous avons retrouvé les circonstances de la mort d'Antoine NURY sapeur mineur au 9ème régiment de génie qui a été pulvérisé le 4 septembre 1916 lors de l'explosion du tunnel de Tavannes.⁵⁸ sans nous expliquer toutefois pour quelles raisons,

⁵⁸ Le tunnel de Tavannes, long de 1400 m a été construit en 1870 sur la voie ferrée reliant Verdun à Metz. Pendant la Première Guerre mondiale, il servira d'abri de fortune pour les hommes, de centre de secours, mais aussi de dépôt de matériel et de munitions. La vie y est extrêmement difficile en raison de la surpopulation et de la promiscuité. Lors de la bataille de Verdun (21 février au 19 décembre 1916), des milliers d'hommes vont y faire halte. Au soir du 4 septembre 1916, un incendie monstrueux suivi d'explosions des bidons d'essence et des munitions provoque la mort de milliers de soldats. Les causes de cette catastrophe n'ont jamais été établies de façon certaine, pas plus que le nombre de morts dont le chiffre est estimé entre 500 à 1000 suivant les sources. Cet accident sera censuré par les autorités, aucun journal n'en parlera et les victimes dont les corps ont été pulvérisés ou calcinés seront déclarées disparues. La fiche d'Antoine Nury porte la mention vague : « *tué à l'ennemi* »

Antoine né à Sommières le 18 juin 1876 et « Mort pour la France » a été oublié sur le monument aux morts de la commune.

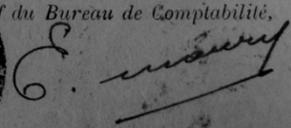
Claude MASSON, affecté au 3^{ème} régiment d'infanterie coloniale, a péri en mer à bord du bâtiment qui le transportait. Il est d'abord « *préssumé décédé* » par un premier avis, puis le tribunal de Cherbourg atteste par un jugement rendu le 14 mai 1918 qu'il est « *naufragé de la Provence II 26 février 1916* ».

Le fils ou le mari ne reposera jamais dans la ville ou dans le village qui l'a vu naître et grandir. Disparu ... tué... prisonnier ? En l'absence de corps, beaucoup de familles doutent et souffrent. Pour supporter cette douleur, on retourne parfois à des rituels de deuils sans corps : la famille, les voisins et les proches se retrouvent pour une veillée funèbre en l'honneur du disparu

DÉPÔT COMMUN
 AU
 3^e 33^e & 53^e RÉGIMENTS D'INFANTERIE
 COLONIALE

CERTIFICAT

Le Chef du Bureau de Comptabilité certifie avoir reçu du
 bureau des archives au Ministère de la Guerre
 en date du 7 août 1916 l'avis de département
 du soldat Masson Claude 1966 du
2^e régiment colonial disparu le 26 février 1916 à bord de la
Provence II
"Maurice Dégère"
 fort, le 29 août 1917.

Le Chef du Bureau de Comptabilité,


Dépôt Commun
des
3^e, 33^e et 53^e Régts d'Inf^{te} Coloniale
Bureau Spécial de Comptabilité
N° *10702100*

Note pour Monsieur le Maire

de *Sommières*
(*Gars*)

DEMANDE OU AVIS	RÉPONSE
<p>J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, avec tous les ménagements nécessaires en la circonstance, prévenir <i>Madame Masson, chez Mme Gervais</i> que le <i>soldat Masson Claude 019694</i> présumé décédé à la suite du torpillage du <i>Provence-II</i> est mort pour la France le 26 Février 1916 en mer à bord du <i>Provence-II</i>. (Jugement collectif de déclaration de décès rendu le <i>24 mai 1917</i> par le Tribunal civil de Cherbourg, transcrit sur les registres d'Etat-Civil de la Mairie de Cherbourg le <i>6 septembre 1917</i>. <i>28 mai 1918</i>)</p> <p>Je vous serais très obligé de présenter à la famille, les condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre, et me faire connaître la date à laquelle votre mission aura été accomplie.</p> <p>Les ayants droit qui n'auraient pas encore perçu le secours immédiat sont priés de vouloir bien adresser leur demande au Général Commandant la Subdivision de Région de leur résidence.</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.</p> <p>A Rochefort, le <i>15 juillet 1917</i> Le Chef du Bureau de Comptabilité,</p> <p><i>Vois au dos</i></p>	

Dossier de Claude MASSON (AC Sommières 1M34)

Le 1^{er} document le déclare « présumé décédé »

Le second reproduit le jugement collectif du tribunal de Cherbourg

Jean Giono en 1931, nous raconte le déroulement d'une de ces veillées en Provence

« ... Un soir de guerre, les gens du voisinage s'étaient rendus chez Félicie pour la veillée « à corps absent ». Dans la grande salle de ferme, tout avait été enlevé, le buffet, l'armoire, le pétrin, les chaises alignées le long des murs, et après avoir éteint l'âtre, on avait fait un tas de cendres au milieu pour dire qu'il n'y avait plus de feu. La mère en noir, s'était placée au bout de la table.

Nous veillons le corps absent d'Arthur Amalric mort à la guerre, déclare la vieille Marthe. Que chacun se recueille dans son amitié pour celui qui était le sel de la terre »... Elle sort de dessous sa robe un gros rosaire en noyau d'olives ; elle s'agenouille près de la table »

Des sépultures nationales après 1920

À partir du printemps 1919, la Commission nationale des sépultures militaires, réunie sous la présidence du général de Castelnau, soumet au Parlement un projet de loi. Le gouvernement, à partir des années 1920, organise des cimetières et des nécropoles nationales dans les régions des combats. Notre-Dame de Lorette à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), aménagé à la suite d'un décret du 16 janvier 1924, est le cimetière militaire le plus important de France. Il est constitué de 20 000 tombes individuelles et de 8 ossuaires.

À Douaumont (Meuse), la nécropole nationale, inaugurée le 23 juin 1929, regroupe essentiellement les corps de soldats tombés pendant la grande bataille de Verdun qui a eu lieu entre le mois de février et le mois de décembre 1916.

Un ossuaire qui recueille quelques 300 000 corps non identifiés domine le cimetière militaire où près de 30 000 tombes de soldats français sont regroupées. Peut-être pourrait-on trouver dans l'ossuaire les restes, parmi tant d'autres, de Louis CAUSSE, mort en forêt de Hesse au lieu-dit « le rendez-vous de chasse » le 21 février 1916, premier jour de l'attaque allemande ; ou ceux du sous-lieutenant de 24 ans, Henry NIEL affecté au 3ème régiment de zouaves et de tirailleurs, mort lors de l'assaut de la cote 304. Louis NURY, âgé également de 24 ans, mort des suites

de blessures à Douaumont repose, lui, au cimetière militaire.

Le service de rassemblement des morts va fouiller les champs d'honneur, regrouper les corps retrouvés et ré-inhumer des soldats dans ces cimetières militaires nouvellement aménagés.

Ainsi, le capitaine Georges BOISSIER est transféré au cimetière militaire de Noyers-Pont-Nangis dans la tombe n° 1375 ; le 2ème classe Albert GAILLARD, tué le 15 novembre 1916 est inhumé au cimetière militaire du casino de Foucaucourt, tombe n°409 ; le brancardier de 21 ans, Louis GUILLOT qui a succombé à une attaque aux gaz dans la Somme le 30 mai 1918 est transféré au cimetière militaire de Couty, arrondissement d'Amiens, tombe 461 rangée 26.

Paul MASSIP tué le 25 août 1914 dans la Meuse est d'abord inhumé à Buzy dans la tombe n°351, puis à partir de 1924 dans la tombe 539.

François MERCIER tué dans l'Oise le 3 janvier 1915 est enterré dans le cimetière communal Tracy-le-Mont, arrondissement de Compiègne, puis transféré le 10 septembre 1920 au cimetière militaire aménagé dans la même localité, tombe 121 carré A.

Léon VERNEDE mort le 3 décembre à l'ambulance de Moreuil (Somme) est d'abord enterré dans le cimetière communal puis ré-inhumé en février 1924 au cimetière militaire de Montdidier tombe 91°3208.

Louis LANDES tué dans les Ardennes lors de l'offensive

de l'automne 1918 est enterré au cimetière militaire de Monthois, arrondissement de Vouzier. Sa tombe n°16 - rangée 8 porte la croix de guerre avec étoile d'argent et étoile de bronze. Puis à la suite d'un ultime transfert, Louis Landes repose maintenant au cimetière de Sommières. Le registre matricule conservé aux archives départementales nous renseigne sur les faits d'armes de ce jeune sergent de 23 ans.

Des dépouilles finalement rapatriées.

Pourtant, la pression de l'opinion publique qui réclamait le retour des dépouilles sur le sol natal a été plus forte.

Le gouvernement français, contrairement au gouvernement britannique, autorise par la loi du 31 juillet 1920 suivie du décret d'application du 28 septembre, le rapatriement des 700 000 corps qui ont pu être identifiés ⁵⁹ pour les familles qui le souhaitent.

Cette mesure ne fut pas appréciée par tous car certains politiques, à l'instigation d'André Maginot, (ministre des Pensions dans le cabinet Millerand à partir de 1920, puis ministre de la Guerre dans le gouvernement Poincaré en 1922), considérant que ces soldats étaient des « frères d'armes » auraient souhaité conserver sur les lieux des combats, les corps des militaires » Morts pour la Patrie », ensemble, sans les disperser.

⁵⁹ Le gouvernement britannique n'a pas autorisé le rapatriement des dépouilles. L'État, qui n'avait pas les moyens financiers suffisants pour le prendre en charge a refusé le recours à des compagnies privées, estimant que cela aurait créé une inégalité entre les riches et les pauvres. Tous les britanniques morts au combat, quelque soit leur grade ou leur niveau de fortune reposent sur les lieux des combats

BLESSURES, CITATIONS,
DÉCORATIONS, ETC.

Le Col. Coullier comm. dt le 15^e inf. adresse ses félic. au
sergent Foudes pour les notes brillantes qu'il a obtenues
au cours des opérations. Paragraphe II de la
Décision du 20 Mars 1918. Cité à l'ordre de la 1^{re} division
d'inf. n° 269 du 19 juillet 1918. Sans officier brave, audacieux
et simple de devoir pour ses hommes. Au cours d'un combat
très dur, le 11 juillet 1918 sur les tranchées

ennemies, a magnifiquement entraîné sa
fraction. Blessé au cours de l'opération
le 15 août 1917 au chemin des Gages.
Plaque cuir chevelu pour échappé de torjelles.
Cité à l'ordre du Rég. n° 241 du 1^{er} juin 1916
"A l'aide d'un courage et d'un sang froid
remarquable, gradier de une adresse rare
passe toute la nuit aux endroits les plus
dangereux du secteur occupé par l'ennemi sans
la moindre occasion pour nuire à l'adversaire
Cris de guerre, s'élève devant et avec un courage

Registre matricule de Louis LANDES (AD30 /1R 1046)

. Toutefois, en raison de l'ampleur et des difficultés posées par les problèmes d'identification, seulement 30 à 40% des soldats vont être ramenés au frais de l'État qui assure le transport et fournit un cercueil de modèle réglementaire.

En gare de Nîmes, des trains en provenance des régions des combats (ou de Marseille pour l'armée d'Orient) arrivent chargés de plusieurs centaines de cercueils. Pendant toutes les opérations de transbordement, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'erreurs : vérifier les arrivées, contrôler chaque fiche, préparer les expéditions et éviter les pièges de l'homonymie.

Une circulaire du préfet fixe et précise toutes les modalités du transfert de manière très administrative.

Le maire muni de l'avis doit se présenter à Nîmes en gare de petite vitesse, rue d'Uzès qui est le centre départemental de réception, de tri et de répartition. Il y rencontre le commissaire spécial des chemins de fer chargé de la réexpédition des cercueils, qui lui remet ceux de sa commune.

C'est ensuite le maire qui est chargé de les acheminer jusqu'à leur destination finale. Grâce au bulletin individuel qui accompagne chaque cercueil, la commune, qui a avancé les frais, est enfin remboursée par le service des Restitutions suivant un barème très précis tenant compte à la fois de la distance, de la manutention, de la ré-inhumation et de la taille de la commune.

Le document administratif précise également avec beaucoup de sécheresse que « *la présence de commissaires de police ou gardes-champêtres aux opérations de transfert et d'inhumation sur le territoire de la commune, des corps des militaires ou marins ou victimes civiles de la guerre est recommandée afin que toutes les précautions d'hygiène et toutes*

les mesures d'ordre soient assurées » 60)

Craindrait-on des débordements lors des funérailles ?

3^{me} DIVISION
PRÉFECTURE DU GARD

TRANSFERT DES CORPS

11^e Convoi du 28-11-21
 train C.B.I

Nîmes, le 26-11-21

Le Préfet du Gard,
 à Monsieur le Maire de *Summieres*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le 11^e ème convoi des corps des militaires originaires du Gard, tués à l'ennemi, qui doit arriver à Nîmes, le 30 *Novembre* comprend le corps de *Laget Fortune* originaire de votre commune.

Les nouvelles instructions ne prévoyant plus le déplacement d'un délégué des communes, pour prendre livraison des cercueils, vous n'aurez pas à vous faire représenter à Nîmes, le jour de l'arrivée.

Le cercueil sera placé par les soins de mon Délégué, en wagon plombé à destination de la gare indiquée sur le bulletin individuel, ce wagon arrivera dans la journée du *1^{er} Décembre*

Vous voudrez bien prévenir les familles et prendre toutes mesures utiles, pour assurer dans le plus bref délai possible, le transfert de ce corps de la gare au cimetière communal.

Pour éviter des frais de magasinage et de stationnement à la gare d'arrivée, frais qui resteraient à la charge de la commune, les wagons doivent être rigoureusement libérés, dans les délais fixés par la Cie des Chemins de fer, et le cas échéant, les cercueils doivent être placés dans un dépositaire communal en attendant la cérémonie funèbre.

Je vous adresse *trois* exemplaires de l'état de remboursement des frais que la commune aura avancés.

Ces états dûment remplis devront m'être renvoyés dans un délai de 15 jours pour mandatement.

Le Préfet,
 V. GILOTTE.

Nouveau tarif pour frais de manutention et de réinhumation

Communes de moins de 1.000 habitants.

Manutention : 10 fr. pour un corps ; 3 fr. en plus pour corps supplémentaire.
 Transport : 3 fr. pour un corps par kilomètre ; 1 fr. en plus par corps supplémentaire, minimum : 10 (sur un même véhicule).
 Inhumation : 15 francs.

Communes du 1.000 à 5.000 habitants :

Manutention : 15 fr. par corps.
 Transport : 6 fr. par kilomètre pour *un* corps ; 3 fr. par corps supplémentaire pour un minimum de 25 (sur un même véhicule).
 Inhumation : 15 fr. par corps.

Transfert de corps : F.Laget

60 « Le Petit Méridional » 31 mars 1922 AD Gard JR 27-82

Indications de réception.

TÉLÉGRAMME OFFICIEL

M. *Commissaire spécial délégué*
à *Naire*
Sommières

N°

ORIGINE. **A DÉCHIFRER.** DESTINATAIRE DE SERVICE.

Off. de Carrière 17 201 24 17010

*Vous informe envoi cercueil soldat Marc Elie
destiné Vobis commune Naire 8520 vous adresse
bulletin individuel par poste.*

Avis de transfert
(AC Sommières 1M34)

Le retour des cendres glorieuses. — Demain, arrivera, dans notre ville, un important convoi comprenant trois wagons pour Nimes, des cercueils contenant les cendres glorieuses de nos compatriotes tombés sur les champs de bataille, au cours de la grande guerre.

Nous donnerons, aussitôt connus, en même temps que les dates et heures des obsèques officielles, la liste des corps rendus aux familles.

Le « petit Méridional » 23 aout 1922
(AD30/JR 37-83)



« Le petit Méridional 27 juillet 1922
(AD30/JR 37-83)

AVIS DE TRANSFERT

LE CAYLAR (Gard). — M. et Mme Massol et ses enfants, font part aux amis et connaissances de la réinhumation de leur fils et frère.

Louis MASSOL

Brigadier au 6e d'Artillerie
Mort pour la France
à Harasouly (Macédoine)
le 29 juin 1916, à l'âge de 23 ans.
Décoré de la Médaille militaire
et Croix de Guerre

qui aura lieu, le 29 juillet, à 6 heures légale.

La famille **A. Aldeboeuf**, de Sommières, et ses parents, font part du transfert du corps de

ALDEBOEUF Auguste-Albert
Mort pour la France à Vertekop (Grèce)
Le 13 août 1916

La réinhumation aura lieu à Sommières le dimanche 30 juillet. Départ de la Gare à 6 heures du soir, heure légale.

TORNAC — Mme Vve Roux, ses enfants ; Mme Vve Dumazet et sa famille, font part à leurs parents et amis du transfert de leur regretté

ROUX Albert-Ernest
Mort pour la France le 27 Mars 1917
Près Monastir (Serbie)
La réinhumation aura lieu dimanche

SALINELLES

Obsèques de combattants. — Dimanche 27 août eurent lieu les obsèques des vaillants et héroïques poilus, Paul Hébrard et Gaston Combernoux, morts au champ d'honneur en 1915 et 1916.

Le cortège, formé à l'entrée du village, comprenait environ 600 personnes. En tête marchaient les enfants de l'école portant de nombreuses et belles gerbes de fleurs et accompagnés de leur maître. Le drapeau national, en berne et voilé de crêpe, précédait le groupe des démobilisés, suivi par tout le conseil municipal.

De belles couronnes, portées par des jeunes gens, attestaient tous les regrets et toute la sympathie des parents, des amis, des frères d'armes des défunts.

L'absoute fut donnée par M. Quiot, curé de Salinelles, qui prononça une allocution dans laquelle il célébra les vertus militaires de Paul Hébrard et Paul Combernoux.

Les cercueils, recouverts du drapeau tricolore, furent portés à bras par des démobilisés, voulant ainsi donner à leurs malheureux compagnons d'armes un dernier témoignage d'affection.

Au cimetière, des allocutions furent prononcées par M. Runel, maire de Salinelles, au nom de la population salinelloise tout entière ; par le colonel Périer, sous les ordres de qui avait servi Paul Hébrard ; par M. Meynadier, instituteur, au nom des démobilisés ; par M. Clément, au nom des mutilés, et par M. Bosc, ami des défunts, au nom de la jeunesse salinelloise.

Pareille cérémonie avait déjà eu lieu il y a un mois, lors du retour des cendres glorieuses de Runel Fernand. Que nos morts héroïques reposent en paix dans leur terre natale.

Toutes nos condoléances, toute notre sympathie vont aux familles qui les pleurent ; nous leur assurons encore une fois ici que nous n'oublierons jamais leurs chers, héroïques et vaillants morts.

Obsèques de Paul HEBRARD et de Léon COMBERNOUX. 28 août 1922 à Salinelles

« Le Petit Méridional » 4 septembre 1922
(AD 30/JR 37-83)

Dans ses colonnes, la presse locale informe la population de l'arrivée des convois qui se succèdent en gare.

Les familles font publier les avis de transfert et de ré-inhumation en mentionnant la date et l'heure des funérailles. Le cercueil arrive en gare de Sommières où le cortège se réunit pour ensuite se rendre au cimetière où une cérémonie a lieu.

La cérémonie se déroule toujours à peu près de la même façon. Le cercueil entouré par les anciens combattants est recouvert du drapeau tricolore. Les autorités municipales sont largement représentées. Le maire prononce un discours. Les enfants des écoles conduits par leur instituteur, souvent lui-même ancien combattant, portent des gerbes et chantent l'hymne national. Pour eux qui incarnent l'avenir de la Patrie, la cérémonie revêt un caractère d'enseignement.

Le prêtre ou le pasteur s'associe à la cérémonie qui présente un caractère à la fois religieux et républicain.

Lorsque cela est possible, les musiciens locaux sont présents : à Caveirac, on joue la marche funèbre de Chopin pour un ultime hommage rendu à Léon COURDENE mort à 42 ans le 25 janvier 1915 et à son fils, l'aspirant Franck COURDENE, instituteur mort à 20 ans le 15 juin 1917.

Partout on parle de restes glorieux, de foule nombreuse recueillie et émue qui se presse pour rendre aux « héros » un hommage vibrant et pour entourer les familles durement frappées par le deuil.

Ces cérémonies spontanées au cours desquelles s'exprime la douleur des proches contrastent grandement avec la sécheresse tout administrative lors de l'arrivée des convois.

Il y avait tellement de morts ! Les 17 et 18ème convois arrivent presque en même temps à Nîmes... Le 24 août 1922, trois

wagons entiers remplis de cercueils arrivent en gare ! Pouvait-on agir autrement ?

Retour de vieux démons...

Pourtant, il arrive parfois que les vieilles querelles politiques ou religieuses surgissent à nouveau au grand jour à l'occasion des obsèques.

Ainsi à Sommières « l'Union Sacrée » semble avoir vécu lors de la ré-inhumation le 21 mars 1922 du lieutenant Jean PAULET au cimetière protestant de la ville. Une polémique relayée dans les colonnes du « Petit Méridional », journal progressiste et celles de « l'Éclair », organe des catholiques conservateurs éclate.

Le « Petit Méridional » s'étonne de l'absence, aux obsèques, des représentants du catholicisme local et des délégations ayant des liens directs avec l'église. Ces associations n'ont-elles pas été invitées ou leur absence est-elle due au ... mauvais temps ? N'est-ce pas plutôt parce qu'il s'agissait de la première cérémonie présidée par un pasteur protestant ?

Il semble en tous les cas inadmissible « *qu'un enfant de Sommières, mort pour la France comme les autres* » ne soit pas honoré par l'ensemble de la population qui, pendant le conflit avait fait taire ses divergences politiques et confessionnelles pour unanimement se rallier à « L'Union Sacrée ».

« L'Éclair » est sommé de s'expliquer sur les raisons de cette « *Charade* » ...

Le 30 mars sa réponse, un peu embarrassée, est qualifiée par le

journaliste du « Petit Républicain » de « *casuistique normande* ».

L'organe conservateur, après avoir affirmé que tous les catholiques ont fait leur devoir, finit par admettre « *qu'il n'a pas permis aux fidèles (et à plus forte raison au clergé) de prendre une part active quelle qu'elle soit aux cérémonies religieuses de non catholiques* ». Les délégations catholiques ont bien été invitées et la pluie n'a rien à voir avec leur absence.

Le 31 mars, l'article du « Petit Méridional », qui pourtant prétend ne pas vouloir polémiquer, se termine de manière extrêmement virulente.

«À tous ceux qui ont signé ce pacte (« L'Union Sacrée ») si noble et si élevée avec la conviction bien arrêtée de la violer à la première occasion en vertu du droit canon qu'ils connaissent bien et que la masse ignore, ont commis un sacrilège(...)sans même vouloir atténuer leur action immorale , contraire aux enseignements du fondateur de la religion chrétienne(...) ils viennent nous répéter : au nom de vos principes de liberté et tolérance pour « l'Union Sacrée », nous vous demandons d'assister aux cérémonies de notre culte, mais au nom de nos principes, nous refusons de nous associer à toute manifestation qui ne se trouve pas placée sous l'égide de notre sainte religion. « Hors de l'Eglise, point de Salut ! » Nous le savions, mais nous ne vous remercions pas moins de nous l'avoir rappelé. Ne vous déplaît, mauvais bergers dépourvus de charité chrétienne, « l'Union Sacrée » subsistera dans Sommières malgré vos agissements et surtout contre vous, car nombreux sont les catholiques, loyaux patriotes, qui ont blâmé votre conduite. Ils sauront (..) faire individuellement leur devoir comme ils surent le faire le 21 mars.

Et les républicains sont désormais fixés sur vos protestations de dévouement à la cause nationale et sur le ralliement de certains de vos prélats à la cause de la République »⁶¹

Les querelles politico-religieuses ont décidément encore un bel avenir devant elles !

Mais la plupart du temps, la communauté entoure et épaula la famille éprouvée.

Lors de la séance du 18 mars 1921, le Conseil Municipal de Sommières en la personne du maire Paul Théron, précise que, si l'État accepte de prendre en charge le transport, il n'assure pas la gratuité de la sépulture. Il poursuit ainsi : « ... *ne paraît-il pas convenable et opportun d'assurer gratuitement à titre d'hommage suprême à tous ceux qui ont consenti le sacrifice de leur vie une sépulture particulière perpétuelle ?* »

Le Conseil, unanime, accède au souhait du maire et décide d'accorder gratuitement une concession perpétuelle de 4 m² aux familles qui en feront la demande pour enterrer l'un des leurs Mort pour la France, « *à l'exception de tout autre* »⁶²

À Sommières certaines tombes de soldats de la Grande Guerre ont été regroupées formant un carré militaire, d'autres sont disséminées dans le cimetière. Elles sont entretenues par le

⁶¹ « Le Petit Méridional » 31 mars 1922 (AD Gard JR 37/38)

⁶² Le prix de m² qui valait 30 francs en 1914, a été relevé à 100 francs par décision du conseil municipal en 1920 (délibérations du Conseil municipal, AC Sommières, 13 novembre 1920)

« Souvenir français »⁶³

Des soldats ont été ré-inhumés dans la sépulture familiale lorsqu'il en existait une. Certaines familles dont le fils ou le mari a été porté disparu ont ajouté sur leur monument une plaque « in memoriam » évoquant le défunt ; façon de pouvoir se recueillir quelque part... quand même !



Carré militaire de Sommières
(Photographie M. Grais-Brugière)

⁶³ Le « Souvenir français » est une association loi 1901 créée après la guerre de 1870. Son but est triple : conserver le souvenir de ceux qui sont « Morts pour la France », les honorer en leur rendant un culte et en entretenant les sépultures, et transmettre le flambeau aux générations suivantes.



Tombe de François Mercier
(Photographie M. Grais-Bruguière)



Tombe de Fortuné Laget
(Photographies M. Grais-Brugière)



Plaque « in memoriam » au cimetière de Sommières
(Photographie M. Grais-Brugière)

I : HONORER LES MORTS

L'hommage de l'État :

Dès le mois d'août 1914 les morts s'ajoutent aux morts... L'État légifère à plusieurs reprises pour encadrer et contrôler l'hommage officiel rendu par la communauté nationale.

Les départements méridionaux formant la XVème région militaire vont être très durement touchés dès les premiers jours du conflit. Les régiments du XVème et XVIème corps sont hachés menu par les Allemands lors de l'offensive des 10 au 22 août 1914 sur Dieuze et Morhange en Lorraine.

Les premiers avis de décès arrivent. La guerre devient une douloureuse réalité pour les familles. À Sommières 8 soldats sont tués au mois d'août ; 19 autres le sont dans les trois premiers mois de la guerre.

Profondément choqué par l'énormité des pertes en vies humaines Joseph Thierry, qui accédera en 1915, à la fonction de sous- secrétaire d'État à la guerre, dépose le 22 décembre 1914 une proposition de loi afin que *« l'État civil enregistre à l'honneur de celui qui a donné sa vie pour le pays, un titre clair et impérissable à la gratitude de tous les français »*

Sur l'acte de décès, la mention « décédé » sera remplacée par celle, O combien plus glorieuse, de : « Mort pour la Patrie ». ⁶⁴

La loi qui crée la mention « Mort pour la France » est adoptée le 2 juillet 1915

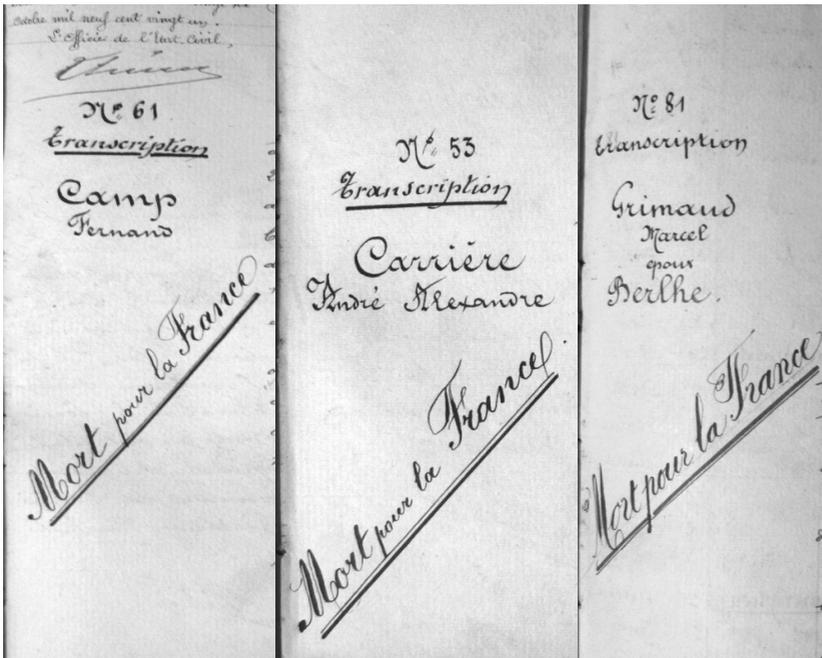
⁶⁴ [defense.gouv/1918/archives/mention « Mort pour la France](https://defense.gouv.fr/1918/archives/mention-%20Mort-pour-la-France)

En voici les extraits principaux :

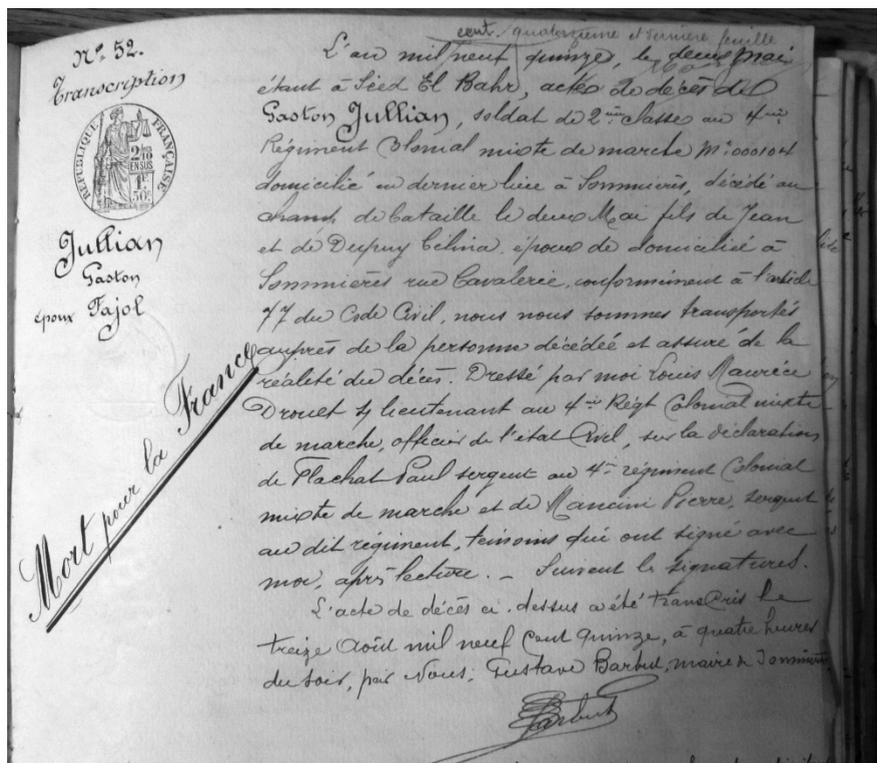
« art 1 : l 'acte de décès d'un militaire des armées de terre ou de mer tué à l'ennemi ou morts des suites de maladie contractée sur le champ de bataille, de tout médecin, ministre des cultes, infirmier, infirmière des hôpitaux militaires et formations sanitaires ayant succombé à des maladies contractées au cours de soin donnés aux malades ou blessés de l'armée ;de tout civil tué par l'ennemi, soit comme otage soit dans l'exercice de fonctions publiques électives, administratives ou judiciaires ou à leur occasion devra sur l'avis de l'autorité militaire contenir la mention « Mort pour la France » .

La loi, rétroactive à effet du 2 aout 1914, concerne aussi les soldats d'Afrique du Nord et des colonies, les étrangers engagés volontaires ainsi que les prisonniers morts en captivité.

La mort massive devient l'affaire de toute la communauté nationale, mort glorieuse qu'il convient de célébrer par un hommage unanime de tout le pays rassemblé et reconnaissant.



Mentions marginales des actes de décès : F. Camp, A. Carrière, M. Grimaud.
(État civil de Sommières 1915)

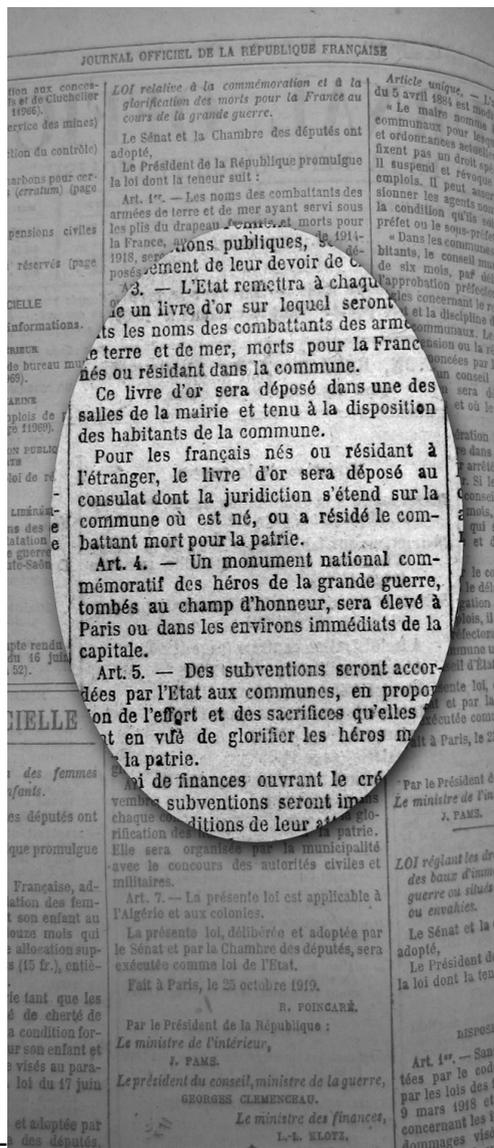


Acte de décès G. Jullian et mentions marginales.
(État civil de Sommières 1915)

D'autres hommages vont être institués par l'État dans le but d'honorer les combattants : livres d'or, diplômes et tableaux d'honneur constituent une matérialisation concrète du souvenir. L'État légifère à plusieurs reprises pour encadrer et contrôler l'hommage officiel rendu par la communauté nationale.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
ou- en sa ubi me en- ra-	<p><i>LOI instituant un diplôme à remettre aux familles des officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer morts pour la patrie depuis le début des hostilités.</i></p> <p>Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :</p> <p><i>Article unique.</i> — Un diplôme d'honneur, portant en titre : « Aux morts de la grande guerre, la patrie reconnaissante », est décerné à tous les officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer décédés depuis le début des hostilités pour le service et la défense du pays. Ce diplôme sera remis à leur familles par les soins des autorités civile et militaire.</p> <p>La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.</p> <p>Fait à Paris, le 27 avril 1916.</p> <p style="text-align: right;">R. POINCARÉ.</p> <p>Par le Président de la République, <i>Le ministre de la guerre,</i> ROQUES.</p> <p style="text-align: right;"><i>Le ministre de la marine,</i> LACAZE.</p>
1915 Cour risat qual outi nut V le 6 acc V l'af de 191 V clo re m et v	
ion ivre ye- lical	
par utés,	
	li d l c P i

Journal Officiel de la République Française loi de 27 avril 1916 instituant un diplôme d'honneur.



Journal officiel de la République Française : loi de 23 octobre 1919 relative à la commémoration



Diplôme et médailles de Marius GRANIER, soldat au 173emeRI
 « Mort pour la France » le 10 juillet 1915
 (Collection M. Grais-Bruguère)

L'État accorde des décorations et remet à titre posthume à chaque soldat tué au front un diplôme d'honneur que la famille conserve pieusement.

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice est choisi pour devenir le jour du recueillement national. Il devient férié à partir de 1922. Le point d'orgue de cet hommage national est la décision de donner symboliquement une sépulture nationale à un soldat inconnu sous l'arc de triomphe à Paris. Au cours de cérémonies républicaines un culte officiel est

désormais régulièrement rendu aux combattants, mais tous ces hommages vont très vite sembler insuffisants

Les monuments aux morts commémoratifs

Dans les mois qui suivent la Victoire, l'Opinion relayée par les associations d'anciens combattants qui se constituent, exige un hommage plus visible. Elle veut que l'on érige partout, sur les places publiques, des monuments pour commémorer dignement l'héroïsme et le sacrifice des héros de la Grande Guerre et que l'on grave dans la pierre afin que nul ne les oublie les noms des « braves » qui ont versé leur sang pour la Patrie.

Le sculpteur Jean Ajalbert parle ainsi des morts « *il faut qu'à travers les siècles, leur image formidable obsède la postérité trop encline à l'oubli (...) Les inscriptions répétées du nord au midi, de l'est à l'ouest, créeraient à tout le territoire l'ambiance morale nouvelle(...)Elles rediraient ,maintiendraient l'Union Sacrée par le voisinage dans l'épreuve du riche et du pauvre ,du curé et de l'instituteur, du châtelain et du bouvier »* ⁶⁵

Toute la population et en particulier, les familles dont un des membres a été porté disparu viendront se recueillir, apporter des fleurs-comme on le fait sur la tombe d'un être cher- et pleurer les morts devant le monument devenu cénotaphe.

Si tout le monde veut son monument, il y a toutefois quelques voix dissonantes.

⁶⁵ Jean Ajalbert *Comment glorifier les morts pour la patrie ? Paris 1916* in Annette Becker « la guerre et la foi ». A Colin collection

« *Après la bataille* », organe des anciens combattants et mutilés du Gard, fait paraître le 15 octobre 1921 un article signé du pseudonyme « *le Grincheux* » qui proteste en ces termes :

« Ouvrez n'importe quel quotidien, il est rare de ne point lire l'annonce de l'inauguration d'un monument aux Morts de la Grande Guerre ! Selon les disponibilités pécuniaires l'œuvre s'élève plus ou moins belle, de là, un premier tort ; L'on ne comprend guère en effet que l'on puisse magnifier l'héroïsme ici par un « navet » ; là, par une statue remarquable.

Cette inégalité que les morts n'ont pas méritée est rendue plus manifeste encore par des discours toujours dépourvus de sincérité que prononcent ce jour- là, des politiciens plus ou moins éloquents. Eh bien non ! Il ne devrait pas y avoir de Monuments aux Morts. Si l'on objecte qu'ils sont « indispensables » pour rappeler les horreurs de la guerre, je répondrai que les survivants de la catastrophe devraient suffire à cette tâche ! Si l'on assure qu'ils perpétuent le souvenir, j'oserai affirmer que ce culte du souvenir n'existe vraiment totalement que dans le cœur de ceux qui pleurent. »⁶⁶

Ces voix sont extrêmement minoritaires. La plupart des villes et des villages, animés par une ardente ferveur patriotique vont construire des monuments pour « leurs » morts.

Ce n'est pas la première fois que la France construit des monuments commémoratifs.

Après la guerre franco-prussienne de 1870-1871 on en avait érigé quelques-uns pour honorer des villes ou des régiments. Le cimetière du Père Lachaise à Paris possède un monument « À la mémoire des défenseurs de Belfort 1870-1871 » ; il y en a un

⁶⁶ « *Après la bataille* » journal des mutilés du Gard 15 octobre 1921 AD 30 JR 16/1

autre en mémoire des gardes nationaux de la Seine tués au combat de Buzenval le 19 janvier 1871 lors de la Défense de Paris.

À Clarensac, dans le Gard, a été édifié un cénotaphe à la mémoire de cinq enfants du pays morts au cours de la guerre de 1870-1871. Un nom rappelant le sacrifice d'un soldat mort en 1895 à Madagascar a été ajouté.

À Nîmes, sur la place Duguesclin, un monument inauguré en 1902 a été élevé par souscription publique. Il est *dédié* « *aux morts des armées de terre et de mer, garde mobile, mobilisés, francs-tireurs. 1870-1871* » Sur les côtés du socle, figurent les noms de gardois célèbres pour avoir défendu la Patrie à une période plus ou moins proche : le Chevalier d'Assas (1733- 1760) le sergent Triaire (1771-1799) le Général Bruyère (1772-1813) ...

Cependant, ces monuments sont peu nombreux : rien à voir avec la frénésie de constructions qui saisit les villes et villages de France dans les années d'après-guerre où 36 000 communes rivalisent d'efforts pour édifier un monument plus ou moins important, suivant les finances dont elles disposent.

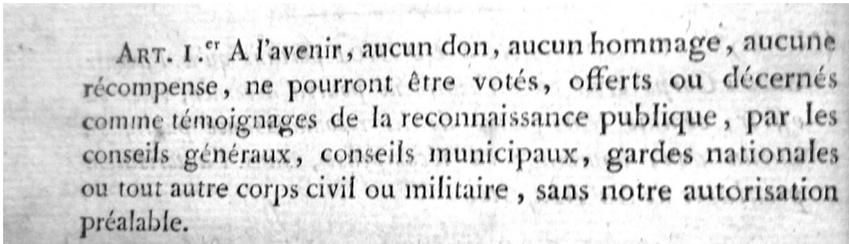
Dans le Gard, quelques 235 édifices sont édifiés par les 346 communes que compte le département.

Cela va de la simple plaque que les municipalités de Sardan et de Fontanès apposent à l'intérieur de l'église ou du temple jusqu' à la grande crypte à ciel ouvert avec portique d'entrée que la ville de Nîmes commande à l'architecte Henri Castan et au sculpteur Auguste Carlier en passant par le monument plus imposant que Sommières décide de construire.

Ce n'est pourtant pas l'État qui impulse le mouvement. Il accorde certes des subventions mais elles sont tardives et limitées ; la commune trouve elle-même la plus grande partie du financement.

Or, le monument coûte souvent cher. Des souscriptions font appel à la générosité publique tandis que la commune accepte volontiers de faire un important effort financier : il serait bien malvenu d'être pingre pour marquer la reconnaissance envers ceux qui ont fait le sacrifice leur vie.

Devant l'ampleur du mouvement, l'État, jacobin et centralisateur met en place un contrôle. À cette fin, il fixe des règles ou, en remettant à l'honneur une ordonnance du 10 juillet 1816, rappelle que l'hommage aux morts est un privilège régalien de l'État.



Ordonnance royale du 10 juillet 1816. (Bulletin des lois du royaume de France)

La République se montre également très pointilleuse sur le principe de la laïcité, entériné par le vote en 1905 de la loi séparant les églises de l'État.

Une circulaire du 18 avril 1919 émanant du ministère de l'Intérieur rappelle qu'un monument commémoratif public ne

doit comporter aucun emblème religieux. Seuls les monuments privés ou les monuments funéraires peuvent être ornés d'une croix ou de tout autre symbole religieux.

L'État, qui entend aussi avoir un droit de regard sur les constructions oblige la commune à fournir aux autorités du département, un dossier comportant le projet et le devis. Le tout est examiné par une commission départementale (mise en place par la circulaire du 10 mai 1920) qui doit en principe veiller à la qualité artistique du monument.

Mais ces commissions mises en place tardivement n'ont dans la réalité qu'assez peu de pouvoir face aux communes qui veulent « leur » monument même en l'absence de culture artistique marquée et de disponibilités financières importantes.

Pour les entreprises de bâtiment, les marbriers, les sculpteurs locaux ce sera « le marché du siècle » Pendant cette période bénie, des entrepreneurs en maçonnerie, des fonderies ou des marbreries vont littéralement inonder les communes de prospectus et de catalogues, véritable bric-à-brac du patriotisme, proposant un monument type, une statue plus ou moins imposante ou une simple plaque dont la commune plus modeste devra se contenter.

Les archives communales de Sommières conservent certaines de ces publicités, témoignages des goûts artistiques populaires de l'époque.



En-Tête et affiche de la marbrerie Rombaux-Roland
(AC Sommières 1M34)

MARBRERIES GÉNÉRALES
 33, Rue Poussin, Paris
 N° 1920

Mars 1919

1920 C

1920 D

1920 B

1920 A

1920 C Statue « La Victoire », couronnée de lauriers, apportant une couronne de chêne et laurier, hauteur totale, 2 mètres.

1920 D Coq Gaulois, hauteur 0 m. 75, en bronze..... 990 fr.; en marbre..... 5.400 fr.; en granit..... 6.280 fr.; en pierre siliceuse..... 1.760 fr.

1920 C Croix de guerre, Légion d'honneur, Médaille militaire, diam. 0 m. 32, en bronze, 120 fr.; en marbre, 180 fr.; en granit, 240 fr.

Ce monument peut aussi être surmonté des statues 1924 ou 1925, buste 1926, ou recevoir une statue 1851, etc.

DIPOSIT: Reproduction interdite

À LA MÉMOIRE CLORISSE DES ENFANTS NEUVILLE 1914-1918

1920	Le monument complet, granit taillé, avec parties polies pour recevoir les inscriptions, palme en bronze avec entourage en fer forgé, en 3 m. 20 sur 3 m. 20 et hauteur 4 m. 70.....	9.280 fr.
—	complet, pierre siliceuse, 3 panneaux d'inscription en marbre, entourage fer forgé, en 3 m. 20 sur 3 m. 20 et 4 m. 70.....	2.680 fr.
1920 A	Le même monument granit, en 2 m. 50 sur 2 m. 50 et 3 m. 60 de haut, autres mesures proportionnées.....	5.980 fr.
1920 B	En plus avec croix.....	en granit : 280 fr.; en pierre siliceuse : 60 fr.
1920 C	Statue « La Victoire », couronnée de lauriers, apportant une couronne de chêne et laurier, hauteur totale, 2 mètres, en pierre siliceuse.....	990 fr.; en marbre..... 5.400 fr.; en granit..... 6.280 fr.; en bronze..... 1.760 fr.
1920 D	Coq Gaulois, hauteur 0 m. 75, en bronze.....	990 fr.
1920 C	Croix de guerre, Légion d'honneur, Médaille militaire, diam. 0 m. 32, en bronze, 120 fr.; en marbre, 180 fr.; en granit, 240 fr.	

MARBRES GÉNÉRALES N° 1924
33, rue Poussin, Paris

Mars 1914

1924 Le monument complet en 4 m. 30 sur 4 m. et 7 m. 20 de haut, grands taille, avec les 3 groupes et l'inscription peints, la statue « le Volontaire » en bronze, et la statue « la Victoire » en bronze, en granite, en pierre, en marbre, en bois, etc. 104.200 fr.

1924 La statue « la Victoire » en granite, en bronze, en pierre, en marbre, en bois, etc. 37.900 fr.

Ce monument peut aussi se faire avec 22, 25, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, etc.

1924 A La statue « la Victoire » en pierre siliceuse, 1000 francs; en bronze, 2000 francs; en granite, 3000 francs; en marbre, 4000 francs.

1924 B Le groupe en haut relief, en granite, 13 800 fr.; en marbre, 14 500 fr.; en bronze, 15 200 fr.

1924 C La statue « la Victoire », en granite, 8 400 fr.; en marbre, 9 100 fr.; en bronze, 9 800 fr.

1924 D La statue « la Victoire », en granite, 6 400 fr.; en marbre, 6 800 fr.; en bronze, 7 200 fr.

1924 E Le groupe en haut relief, en granite, 5 200 fr.; en marbre, 5 600 fr.; en bronze, 6 000 fr.

1924 F Le groupe en haut relief, en granite, 3 200 fr.; en marbre, 3 600 fr.

N° 1924 B

Ep' : 0 m. 95

Ep' : 0 m. 95

Déposé. Reproduction interdite

Deux propositions de Marbreries Générales, 33 rue Poussin Paris, entreprise qui a inondé l'hexagone de publicités conservées dans les archives de nombreuses villes
(AC Sommières 1M 34)

Beaucoup de communes de l'arrondissement aux ressources modestes comme celle de Cannes ou d'Aspères, choisissent un simple obélisque de pierre ou de granit sur lequel a été gravée une dédicace : « À ses morts glorieux, la commune reconnaissante » Les noms des poilus sont gravés sur le piédestal. Parfois, une note patriotique est ajoutée ; le pyramidion est surmonté du coq gaulois dressé sur ses ergots ; on peut aussi ajouter un médaillon figurant un poilu, la croix de guerre, la couronne de lauriers, les palmes comme sur la pyramide de Villevieille ou celle de Montpezat.

D'autres villages ont préféré ériger une statue de poilu ; La statue de Carnas, en fonte industrielle représentant un poilu au repos appuyé sur le canon de son fusil a été achetée à l'entreprise Rombaux-Roland à Jeumont Nord, ou aux établissements Jacomet à Villedieu (Vaucluse) qui ont livré ce type de statue par centaines à de nombreux villages de France.

À Combas, un poilu en pierre au repos, bras croisés, regarde au loin l'horizon dans une attitude martiale. Fixe-t-il l'horizon de la « ligne bleue des Vosges » avec la satisfaction d'avoir reconquis les « provinces perdues » ?

Dans les deux cas, le poilu est simplement représenté avec sa capote militaire, ses bandes molletières, ses godillots, son casque et tout son barda. Il faut bien reconnaître que ces statues, n'ont pas grand rapport avec les réalités de la guerre et la brutalité des combats. Le soldat courbé, rampant, souffrant des tranchées est ici idéalisé et magnifié dans le cadre d'un monument qui témoigne du patriotisme de l'après-guerre.

À Junas, le choix a été différent. Le monument représente une jeune femme aux formes rebondies tenant une palme dans sa main droite et contemplant un soldat mort à ses pieds. Il prend

alors une connotation funéraire exaltant le sacrifice du poilu.

Parfois la commune n'a pas érigé de monument à proprement parler. À Salinelles, le petit carré militaire aménagé dans le cimetière Saint Julien, fait office de monument aux morts. L'inscription « honneur et reconnaissance, aux enfants de Salinelles Morts pour la France » donne au lieu un caractère fortement patriotique.

Le Culte républicain en hommage envers les Morts qui ont sauvé la Patrie commence avec l'inauguration du monument que l'on célèbre avec dignité et faste et se poursuit par les cérémonies commémoratives dont la plus connue, qui perdure, est celle du 11 novembre : des drapeaux portés par les anciens combattants décorés, de vibrants discours patriotiques, des « Marseillaises » et des sonneries aux morts, des veuves tout de noir vêtues tenant par la main des orphelins, des minutes de silence... Toute une liturgie républicaine analysée par A. Prost⁶⁷ se met en place devant le monument devenu cénotaphe.

Monuments et hommages privés

À côté de ces hommages officiels, apparaissent de nombreux hommages venus d'initiatives privées.

Ainsi le journal « L'Illustration » fait paraître à partir du numéro du 20 janvier 1915, des planches contenant chacune les noms et les portraits de militaires ou de civils « cités à l'ordre de

⁶⁷ 9) A. Prost : « les monuments aux morts » in Pierre Nora « les lieux de mémoire, T1 » Gallimard 1997.

l'armée, nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur ou décorés de la médaille militaire »

Ce sont les lecteurs qui envoient au journal la photographie de la personne de leur connaissance dont la citation est parue au Journal Officiel.

Jusqu'au 30 juin 1917, le tableau d'honneur paraît sous le format d'encart central de 4 pages comprenant chacune une trentaine de photographies et de fiches. Après cette date, le journal publie un supplément mensuel de 16 pages. À la fin de la guerre, le tableau d'honneur de « l'Illustration » aura rendu hommage à 16 486 médaillés.

Aux monuments aux morts « officiels » visibles sur les places publiques, il faut ajouter l'hommage patriotique rendu par des institutions privées : plaques dans les églises et monuments dus à des initiatives particulières.

Beaucoup de secteurs professionnels vont avoir le souci de perpétuer le souvenir de ceux d'entre eux qui sont tombés pour défendre la Patrie.

L'école d'agriculture de Montpellier, les sociétés électriques et gazières, les sociétés de chemin de fer, les écoles normales, les lycées, les administrations, les groupes professionnels... vont avoir leur tableau d'honneur et leur monument.

À Nîmes dans la cour de l'IUFM rue Vincent Faïta, des plaques commémoratives « Aux instituteurs du Gard Morts pour la France » portent les noms de 126 enseignants tombés au champ

d'honneur.

À quelques dizaines de kilomètres de Sommières, il convient bien entendu de mentionner le monument érigé par l'école militaire préparatoire de Saint Hippolyte du Fort qui a formé les enfants de troupe de 1886 à 1934. Ce monument, situé dans un petit jardinet délimité par une grille, figure une victoire ailée d'allure assez austère, tenant une épée dans sa main droite et abritant sous ses ailes et dans les plis de son manteau un très jeune élève en uniforme. Cent ans après la Grande Guerre, le nombre impressionnant de noms gravés sur des plaques de marbre apposées sur les quatre côtés du socle interpelle et rappelle que toute une génération de très jeunes militaires a été fauchée pendant la Grande Guerre.

Dans l'église Saint Pons de Sommières une chapelle entière rend hommage à 52 paroissiens de la ville « Morts pour la France ».

Tous les murs sont entièrement tapissés de croix de guerre et de couronnes de lauriers. Une statue polychrome de Jeanne d'Arc, la sainte guerrière qui a repoussé l'envahisseur est représentée en armure, au-dessus de l'autel.

Sur le mur de droite, un grand tableau représente un paysage dévasté par la guerre. Au premier plan un soldat, les bras en croix gît sur le dos ; Il est vêtu de l'uniforme bleu-horizon, son casque et son fusil sont à terre à ses côtés mais, en tombant, il n'a pas lâché le drapeau tricolore qu'il tient dans sa main droite. Près de lui, assise, une femme en grand deuil pleure. Est- ce la mère ou est-ce l'épouse qui est représentée dans cette « piéta » ?

Dans la partie supérieure du tableau, au-dessus de cette

scène de malheur et de mort, un grand ange nimbé de lumière semble descendre du ciel ; il tient une palme dans sa droite main et dans l'autre une couronne. Derrière lui, le ciel lumineux et ouvert est une promesse d'immortalité pour le soldat et de consolation pour la femme éplorée.

En face, sur le mur de gauche une plaque où figurent les noms est surmontée d'un petit fronton trilobé orné de la croix de guerre et d'une palme. L'inscription « 1914-1918. Paroissiens de Sommières morts pour la France » y est gravée. À sa base figurent les armoiries de la ville. Six soldats y figurent qui ne sont pas sur le monument aux morts de la ville. Certains nés à Sommières ne semblent plus y résider et il y a fort à parier que l'on a inscrit des domestiques ou employés venus de Lozère avant la guerre.



Plaque et tableau de l'église St Pons à Sommières
(Photographie M. Grais-Brugière)



Tableau de l'église St Pons à Sommières
(Photographie M. Grais-Brugière)

III : L'hommage de Sommières

Créer un Comité

La municipalité de Sommières ne va pas échapper à la fièvre bâtisseuse alors que le pays se couvre de monuments aux morts.

Le 27 février 1919, avant d'expédier les affaires courantes, le maire Gustave Barbut, récemment démobilisé, ouvre la séance du Conseil Municipal, par une allocution à la fois digne et émouvante, bel exemple de « l'Union Sacrée » qui perdure. Il rend un hommage appuyé à Gaston Bancel, conseiller municipal socialiste et benjamin du Conseil, tombé en Alsace le 9 avril 1917 et à Auguste Favas, secrétaire de mairie, mort le 25 juin 1918 des suites de guerre. Pour chacun, il loue la sincérité de conviction et l'engagement au service du socialisme.

Il associe dans le même hommage les adversaires politiques « *plus ou moins irréductibles* » qui ont joué un rôle éminent dans l'administration de la cité ; ce sont deux membres du parti Républicain, Louis Jeanjean « *administrateur zélé dévoué et compétent lors de ses différents passages à l'hôtel de ville* » et Edmond Boisson qui fut « *un lutteur farouche aux heures difficiles qui virent grâce à son énergie triompher les idées républicaines dans notre commune* » ainsi que le conservateur Alphonse Rédarès qui avait des idées politiques « *éloignées des nôtres, étant presque l'âme du parti conservateur* » mais en la personne duquel il salue « *un adversaire loyal et honnête* »

Il convient de « *rendre un hommage public* » à tous ceux qui ont participé à la vie politique locale « *pour ne pas enfreindre à la*

*courtoisie que l'on se doit entre combattants et à la seule fin que l'histoire de notre chère cité ne puisse être travestie quand on l'écrira »*⁶⁸

Il s'agit également d'honorer sans tarder tous les Sommiérois qui ont fait le sacrifice de leur vie pour défendre la Patrie. Le Conseil réuni en séance le 22 juin 1919 décide unanimement de former « *un Comité pour l'érection d'un monument aux enfants de Sommières morts pour la France* »⁶⁹

Pendant que le Comité commence sa réflexion, des problèmes internes sans aucun rapport avec le monument, agitent le Conseil Municipal. Le maire, interpellé sur les nominations d'employés municipaux, se voit retirer la confiance d'une majorité de conseillers. L'ambiance est agitée ; le Conseil, vraisemblablement animé de courants contradictoires, refuse de voter le budget de l'année 1919. Le préfet doit intervenir à plusieurs reprises mais il faut attendre le mois d'août 1919 pour que la crise se dénoue. De nouvelles élections ont lieu en automne 1919 et le 10 décembre de la même année, Louis Théron est élu maire. C'est lui qui récupère le dossier....

Réunir des fonds publics

Le 4 mars 1920, le Conseil d'administration de l'hôpital pour blessés militaires qui avait fonctionné à Sommières pendant

⁶⁸ AC Sommières registres de délibérations du CM, année 1919

⁶⁹ Id

la guerre décide, par l'intermédiaire de son président, d'apporter, non seulement sa collaboration morale, mais aussi une substantielle participation financière en offrant à la mairie la somme de 11 186 F dont il dispose depuis sa dissolution.

Sur cette somme, 10 000 F. seront versés au Comité et serviront pour l'érection du monument tandis que la somme restante sera répartie entre les orphelins de guerre de Sommières.

Les deux assemblées, décident, le même jour, de se réunir pour former le « Comité pour l'érection d'un monument aux Morts aux enfants de Sommières victimes de la Grande Guerre ; Morts pour la France »

Le Comité ayant pour président Louis Théron le maire, pour vice-présidents le curé Bascou et le pasteur Sauzède et pour secrétaire Paul Traynard, peut se réunir et avancer dans le projet.

Le Conseil Municipal, réuni à nouveau en séance extraordinaire le 13 mars, consacre la quasi- totalité de la réunion à débattre du montant de la subvention que la commune allouera pour le monument.

Le maire fait d'abord un exposé détaillé de la délicate situation financière du moment. Raoul Gausson après avoir écouté le rapport propose d'attribuer une somme de 6000F, mais Marcel Salem veut davantage : Sommières dit-il se doit à elle-même et à ses Morts ; comme il serait malvenu de lésiner sur une pareille question il propose une somme de 10 000 F. qui est votée par 14 voix (contre 5 pour la proposition Gausson). Le trésorier du Comité pour le monument reçoit donc de la part de la mairie une somme équivalente à celle que lui avait versé l'hôpital.

Le Comité pour l'érection d'un monument aux enfants de Sommières, victimes de la grande guerre "Morts pour la France", s'est réuni le 4 courant à 8 heures 1/2 du soir dans une des salles de la mairie.

Il a constitué ainsi son bureau :

Président ; M. L. Éhéron, maire de Sommières.
 Vice-présidents : M^r Barreau, curé et Sauzet, pasteur
 Trésorier : M. Ravire, receveur d'enregistrement.
 Trésorier adjoint : M^r Barbut-Pascal, comptable.
 Secrétaire : M. Traynard, négociant.
 Secrétaire adjoint : M. l'abbé Renouard
 Commissaires : Sauzet Alphonse, com. en vins, Sauzet, agent.
 -royat, E. Favat, cultivateur.

Le Comité a décidé qu'une souscription publique serait organisée et a chargé son bureau de prendre sans retard toutes dispositions utiles à ce sujet.

Il a émis le vœu que le Conseil municipal fasse connaître au plus tôt la somme que la Commune mettrait à sa disposition, et a voté une somme de 200^{fr} à prendre sur le produit de la souscription publique, ^{Cette somme sera} ~~elle~~ versée au Comité pour l'érection à l'initiative d'un monument départemental, ~~et~~ ^{à la condition} que le nom de la Commune de Sommières figure, avec le nombre de ses ^{villes} "Morts pour la France" sur ce monument.

À cette somme de 20 000 F. il faudra ajouter le montant de la subvention de l'État fixée par la loi de finance du 13 juillet 1920.

L'État verse une double subvention : l'une calculée suivant un barème tenant compte du nombre de morts par rapport à la population totale de la commune en 1914, l'autre calculée « en raison inverse de la valeur du centime communal au jour de la demande, rapporté à la population. »⁷⁰

En 1914, Sommières comptait 3173 habitants. Elle avait eu à déplorer 81 morts, ce qui représente un peu plus de 3% de la population. La subvention de l'État sera de 7% des crédits inscrits au budget.

La valeur du centime communal est de 3,1581 F. Le coefficient de la subvention complémentaire est de 10% du budget. La subvention de l'État s'élève à quelques 1 100 F. ce qui couvre une part infime du total des frais engagés pour la construction.

Lancer une souscription

Le reste de la somme doit être couvert par la souscription publique qui complète la somme manquante et qui a l'immense mérite d'associer la population et de légitimer l'hommage public.

Quinze listes circulent dans la ville pour organiser la collecte ; chacun donne à hauteur de ses moyens. Un particulier sans doute modeste s'inscrit pour la modique somme de 0,50 F. un autre plus fortuné promet 200 F.

⁷⁰ voir tableau en annexe

-L'abbé Renoir chargé de la liste du collège récolte 75F.

-Jules Daudet, le receveur des postes recueille 120 F. de la part des employés.

-Une autre liste recueille les dons de la brigade de gendarmerie

-Les membres de la Société de Secours Mutuel offrent 200 F.

-À la gare, tout le monde donne : Métivier, le chef de gare, premier sur la liste, est suivi de 38 personnes : aiguilleurs, employés, hommes d'équipe, poseur. La liste rapporte 146 F.

-Les dames catholiques ont dû présenter leur liste chez de nombreux commerçants de la ville ; elles apportent 245 F.

-La maison Gausson (directeur et employés) offre 300F.

-Les pasteurs et leurs ouailles ne sont pas en reste ;

-L'Union des jeunes filles protestantes se mobilise.

-Les associations participent : la « boule sommiéroise » organise des concours ce qui lui permet de reverser au Comité la coquette somme de 1000 F.

-La jeunesse de la ville organise un bal qui lui permet de recueillir des fonds.

-Des listes circulent même lors de cérémonies privées : à l'occasion de plusieurs mariages, on fait appel au patriotisme des invités qui apportent leur écot.

-Certains font plusieurs versements... Des donateurs choisissent de rester anonymes et après la clôture des listes, dix personnes se manifestent pour donner encore.

Avec un nombre total de 601 donateurs, la souscription est un indéniable succès dans la ville.

Des appels aux dons sont aussi lancés en dehors de la commune. Sur 282 lettres de sollicitations envoyées dans tout le pays, seules 110 resteront sans réponse. Le courrier est conservé

aux archives de la commune :

Les personnalités locales répondent favorablement : le marquis d'Aubais, Meynier de Salinelles ...

Des particuliers nés à Sommières que la vie et le travail ont contraint à partir tiennent à participer.

83 /

Après le 11/11 1914

Cher Amiel.

Je vous remercie infiniment de votre lettre et vous
pour votre pensée pour le bon travail. En attendant
un monument, à la mémoire de ses frères qui sont
tomber aux champs d'Honnin.

Cette c'est avec grand plaisir que je me joint
à vous. Et je vous envoie 100 francs pour que
le nom de mon pauvre fils Charles
Garimond soit écrit avec les Camarades comme
lui tomber pour la Patrie.

Vous me ferez savoir le jour de l'imma-
gination et cela me fera plaisir et orgueil.

Mes Amis et tout
Vos
Joseph Garimond

GARIMOND, 30, Rue Lanterne, 30

Cent cent francs
le 11 Jan 1915

Lettre de Joseph GARIMOND dont le
fils, Charles, né à Sommières âgé de 23 ans, a été tué en septembre 1914

Edmond Runel négociant en vin à Paris envoie sa « *modeste obole (...) Éloigné de mon pays natal par les exigences de la vie, j'ai toujours au cœur l'amour de ma petite patrie, chère par mes morts qui y reposent, grandie par ceux de nos enfants qui dans un noble élan de sacrifice sont morts pour la France. Grand merci d'avoir bien voulu m'associer à ce pieux hommage de reconnaissance et d'admiration* ». ⁷¹

Des politiques éminents répondent : les sénateurs Crémieux et l'enfant du pays, Gaston Doumergue natif d'Aigues-Vives connu sous le sobriquet affectueux de « Gastounet » ...

À chaque donateur, le Comité adresse une lettre de remerciement signée par Paul Traynard, le secrétaire. Elle est rédigée en ces termes : « *Au nom de tous les Sommiérois, nous vous remercions vivement du don généreux que vous avez bien voulu nous envoyer en réponse à notre appel. Votre nom restera associé au souvenir de ceux qui ne sont plus et qui ont tout sacrifié à la défense du pays. Les familles en deuil sont touchées de votre geste et joignent leur reconnaissance à la nôtre* ». ⁷²

⁷¹ AC Sommières ; 1M34

⁷² AC Sommières ; 1M34

SÉNAT

Paris, le 29 MAR 1920

Mandat N° 381

Mon cher Président,

Je vous envoie ci-inclus un mandat de 10 frs, montant de ma cotisation pour le Monument à la mémoire des Enfants de Sommières morts pour la France.

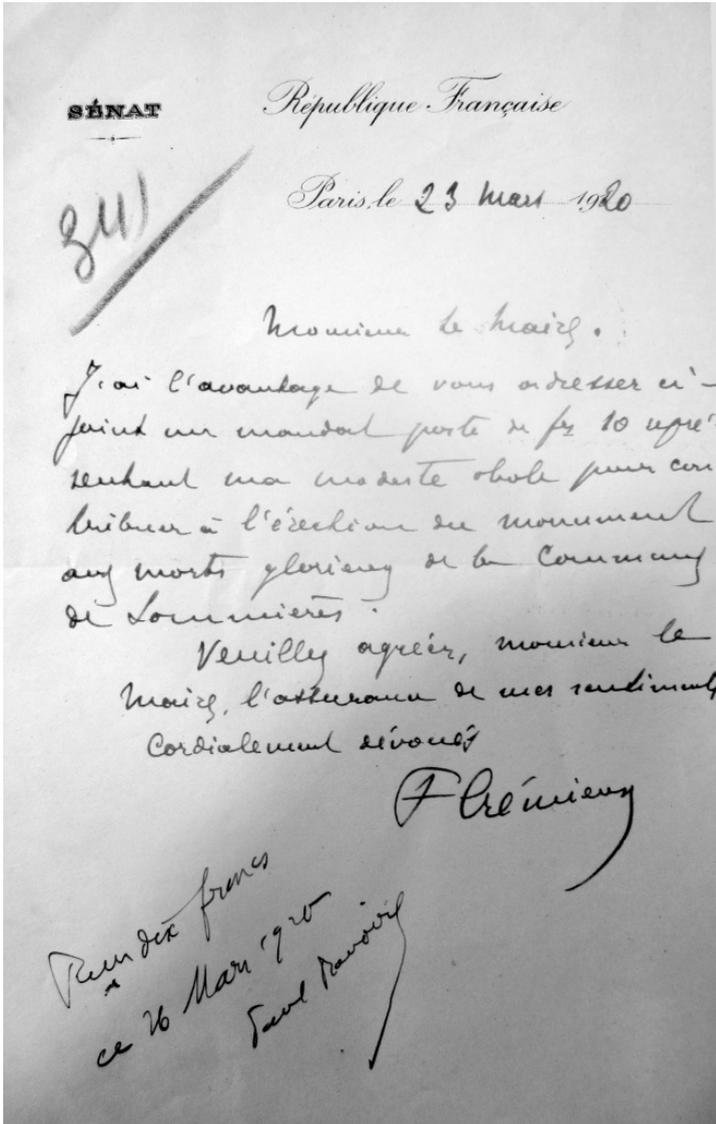
J'aurais été désireux de pouvoir faire plus, mais mes ressources sont limitées et je dois répondre à de nombreux appels tels que le vôtre. Je tiens néanmoins, si modestement que ce soit, à m'associer à votre oeuvre de reconnaissance patriotique et à rendre personnellement hommage au souvenir des Enfants de Sommières qui ont donné leur vie à la France.

Recevez, mon cher Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

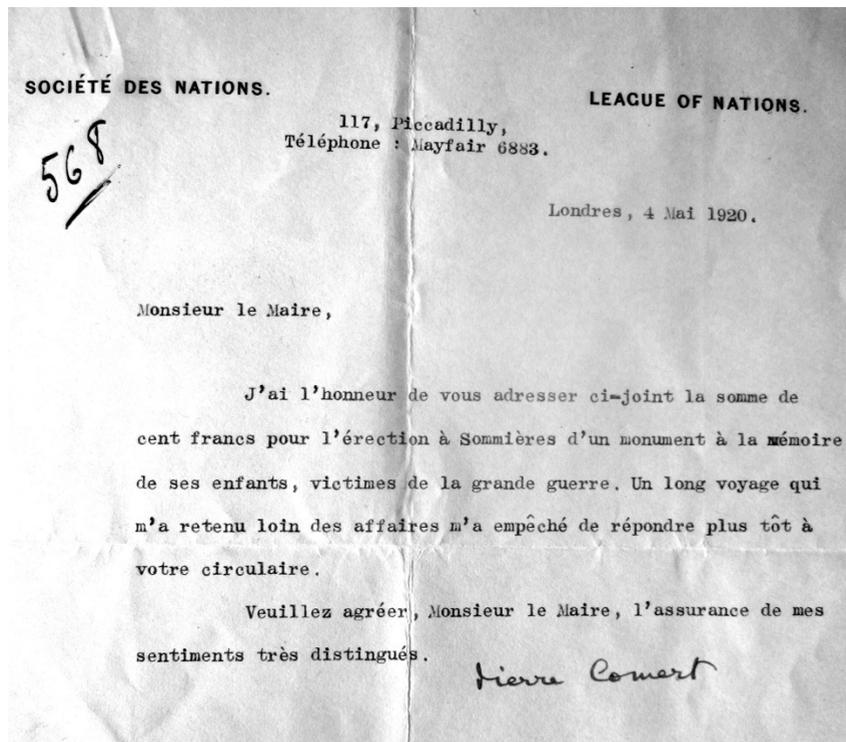
*Plus de 100 francs
ce mandat est
Paul Rouvier*

Lucien Dumery

Monsieur Théron,
Maire de Sommières, Président du Comité pour
l'érection d'un Monument aux Morts pour la
France.



Don des sénateurs Doumergue et Crémieux
(AC Sommières 1M34)



Don de Pierre Comert SDN⁷³ (AC Sommières 1M34)

⁷³) Pierre Comert (1880-1964) journaliste et diplomate né dans une famille sommiéroise. Diplômé de l'Ecole normale supérieure il obtient l'agrégation d'allemand. Lauréat du prix « tour du monde », Il voyage en Chine, au Japon, aux États-Unis... Correspondant du « Temps » à Berlin et à Vienne jusqu'en 1914, il fait partie du bureau de presse du Ministère des affaires étrangères puis dirige la mission à Londres en 1917 et 1918. Il dirige le service d'information de la Société des Nations (SDN) de 1919 à 1933. Passé à Londres en 1940, il crée le journal « France » qui paraîtra jusqu'en 1948.

Au mois d'octobre 1920, alors que la souscription n'est pas encore close, le Comité dispose de la somme de 33 000 F.

Où va-t-on, ériger le futur monument ?

La question est d'importance et soulève d'interminables débats.

Certains proposent, sans grand succès, la Promenade, lieu agréable de la ville.

D'autres sont plutôt partisans du Jeu de ballon, qui a l'avantage de ne pas être en zone inondable, mais... la place a été donnée à la ville pour jouer au ballon ; et, si cet emplacement était choisi, la mairie subirait une perte sèche puisqu'elle perdrait les droits de place des commerçants qui y installent leurs échoppes les jours de marché.

Ces deux dernières objections sont révélatrices de l'état d'esprit des membres du Comité pour lesquels il ne semble pas envisageable, en signe de respect pour les Morts, de laisser les jeunes gens jouer plus ou moins bruyamment au ballon à proximité du monument ou de voir des marchands se livrer régulièrement à une quelconque activité commerciale. Le monument et le périmètre autour constituent un lieu dont le caractère quasi sacré, ne doit être propice qu'au recueillement et au souvenir.

Le troisième site proposé est celui du jardin Bessières. Cette propriété, d'une superficie de 2 ares 30 centiares, ainsi nommée du nom de son ancienne propriétaire madame Bessières épouse Roux, forme une pointe au coin du quai Léon Griolet et de la rue Penchinat.

En 1909 la mairie veut l'acheter pour la transformer en place

publique dans un but esthétique mais également pour améliorer la sécurité publique en agrandissant le virage de l'artère très fréquentée qui mène à la gare. Les propriétaires refusant l'offre amiable, la mairie est obligée, avec l'accord du préfet, d'exproprier dans un but d'utilité publique. Le jugement est rendu en 1912.

Le poids public appelé « la bascule » a été installé en 1909 contre le mur du jardin du côté de la rue Penchinat, d'où le nom de « bascule » donné souvent à l'ensemble.⁷⁴



Jardin Bessières et « la bascule » avant la guerre (collection Y.Mouret)

⁷⁴ En 1909, la commission des poids et mesures avait refusé d'apposer son accord au vieux poids public défectueux qui se trouvait place de la République et qui selon certains conseillers « enlaidissait la place » : Par décision du Conseil Municipal de novembre 1909 un nouveau pont à bascule avait été placé rue Léon Penchinat.

Là non plus l'idée est loin de faire l'unanimité :

-Les projets d'aménagement de la future place avaient été prévus mais n'avaient bien entendu pas été effectués du fait de la Guerre. Les travaux, importants, seront de toute façon coûteux.

-Si l'endroit est choisi il faudra déplacer « la bascule » dont l'installation, quelques années avant la Guerre, a déjà coûté fort cher.

-Le monument est très lourd, plusieurs dizaines de tonnes ; est ce bien prudent de le construire à proximité de la voute du fuyant du moulin de la Grave ?

Au terme d'une discussion animée, la question est mise au vote ; la « bascule » est choisie par 20 voix contre 6 et 2 abstentions

Qui va réaliser le monument ?

Unaniment le Comité décide d'ouvrir un concours pour choisir l'architecte et le sculpteur.

En voici les conditions : la somme totale allouée à la construction est plafonnée à 32 000F.

Le postulant doit fournir un plan en élévation ainsi qu'une perspective à l'échelle 1/10^{ème}. Enfin, on demande aux candidats de bien vouloir donner une teinte locale au projet.

La clôture du concours est fixée au 28 février 1921.

Trois prix récompensent les meilleurs lauréats :

- 1er prix : exécution du monument.
- 2eme prix : remise d'une somme de 300 F.
- 3eme prix : remise d'une somme de 200F.

Les architectes sont nombreux à faire des offres de service en joignant leur curriculum

-Léon Busquet, architecte DPLG d'Avignon précise qu'il ne propose pas un monument construit en série mais bien un édifice unique étudié et conçu pour la ville.

-Léon Férigoule expose ses réalisations précédentes à Chateaufrenard, Avignon, Salon ...il envoie des photos et une maquette dont il demande la restitution si son projet n'est pas retenu.

-De nombreux catalogues d'entreprises arrivent à la mairie, proposant un monument « clé en main »

Sur l'un d'eux, envoyé par la « Compagnie industrielle de décorations artistiques » adressé à « *Monsieur le secrétaire* » et conservé aux archives communales a été agrafé un papillon spécifiant : « *sur les commandes qui nous parviendraient par votre intermédiaire, nous vous réservons une commission payable en espèces* » ! Certains fournisseurs avides de capter les bénéfices du marché considérable que représentent les monuments aux morts ne sont pas exempts d'un cynisme certain !

Divers projets sont proposés du plus simple au plus complexe. En voici quelques-uns qui n'ont pas retenu l'attention

-François Cogné, sculpteur à Paris présente un projet de monument représentant une couronne de lauriers traversée par une épée

- Merignargues, sculpteur à Nîmes propose lui, deux projets réalisables pour la somme dont la mairie dispose :

Le premier figure un groupe en pierre des Lens ⁷⁵ sur

⁷⁵ La carrière du bois des Lens située sur le territoire des communes de Montagnac, Moulezan, Montmirat, St Mamert, Crespian et Combas est exploitée depuis l'Antiquité. Elle produit un calcaire blanc et fin utilisé pour la sculpture et la décoration architecturale.

piédestal de 4,5 m de hauteur représentant une femme en deuil, présentant une palme à un soldat mourant. La femme, dit-il, peut « évoquer la figure de la France, mais peut aussi symboliser la ville de Sommières pleurant ses enfants. »

Le second projet propose une statue en marbre de poilu debout devant une colonne surmontée d'un coq sur laquelle seraient gravés les noms de villes héroïques de Verdun, Péronne, Amiens, Saint Quentin

-Hofman sculpteur à Vincennes propose un monument sur socle orné de quatre bas-relief de bronze évoquant la vie du soldat : Le sacrifice, l'attaque, la blessure, les funérailles. Le couronnement est constitué d'une statue en marbre de deux mètres de hauteur représentant un poilu victorieux.

Le projet retenu par le Comité.

-Le Comité réuni le 3 mars 1921, retient finalement le projet de l'architecte Auguste Augière ⁷⁶et du sculpteur Paul Tondelier, ancien élève des Beaux-arts de Paris, installé à Beaucaire qui a déjà été choisi pour réaliser les statues de la Patrie d'Aubais, de Bouillargues et les monuments de Saint Côme et de Clarensac.

⁷⁶ Auguste Augière (Nîmes 1859-1925) professeur d'architecture à l'École des Beaux-arts de Nîmes en 1883. Pendant la Première Guerre mondiale, il est capitaine au 10^{ème} régiment d'artillerie. Après la Guerre il devient architecte expert de la ville. Il est l'auteur de la cité Talabot, regroupant des habitations ouvrières et réalise de nombreux bâtiments dans le Gard (écoles, mairies, bureaux de poste) ainsi que le monument funéraire d'Antoine Blachère au cimetière St-Baudile à Nîmes. Il reçoit la légion d'honneur en 1908.

Le projet retenu est loin de faire l'unanimité au sein du Comité.

Dès que le choix est arrêté de façon définitive, on enregistre le 3 mars, la démission à grand fracas de Traynard « *mon opinion au sujet du monument est telle que je ne saurais rester parmi ceux qui vont entrer en relations suivies et actives avec l'auteur de cette lamentable banalité* » ...⁷⁷

Privé de son secrétaire, le Comité, sans attendre davantage, signe le 5 mars 1921 avec Paul Tondelier, l'accord pour la réalisation du monument :

- Le monument, d'une hauteur totale de 6,50m, sera édifié sur un petit tertre de 0,50m.
- La pierre de Pompignan, ou à défaut la pierre de Ruoms, est choisie pour la réalisation les deux marches d'escalier, et le socle sera en pierre de Beaucaire.
- La partie sculptée est en pierre des Lens ; les armoiries de la ville doivent être placées sur la corniche.
- Paul Tondelier se charge de fournir les planches devant garantir les travaux. La commune qui en paie la moitié, en sera propriétaire après l'inauguration.
- Tout cela pour un prix total de 32 000 F.

L'architecte, Auguste Augière, propose d'orienter le monument vers le Vidourle.

⁷⁷ Lettre de démission de Paul Traynard.AC Sommières 1M34

Salem, entrepreneur local de maçonnerie se voit confier les fouilles.

Les travaux peuvent commencer, mais, assez vite il y a des imprévus.

Le sculpteur modifie un certain nombre d'éléments.

Le socle initialement prévu en pierre de Beaucaire est finalement réalisé en pierre des Estailles. La carrière, située sur la commune d'Oppède à une dizaine de kilomètres à l'est de Cavaillon est plus éloignée : cela entraîne un surcoût de 50 F. au m³ en raison du transport.

La carrière de Pompignan ne peut pas fournir pas dans les délais ; il faut donc utiliser la pierre de Ruoms en Ardèche, ce qui entraîne un nouveau surcoût.

Le 15 août, Paul Tondelier informe le Comité que le moulage en argile de la sculpture est terminé et l'invite à venir voir sur place l'état d'avancement de l'œuvre qui lui donne « *entière satisfaction* »

Mais la sculpture du monument, réalisée d'après un modèle vivant, semble être « *une grosse affaire qui demande beaucoup d'études* » et ...qui génère d'autres frais...

En avril 1922, Tondelier réclame une rallonge de 5665fr supplémentaires en raison de ces dépenses imprévues, ce qui provoque le mécontentement du Conseil Municipal qui se renseigne auprès des mairies de St Côme et de Clarensac pour savoir si dans ces deux communes le sculpteur a aussi forcé la main des comités locaux.

Les deux mairies répondent par la négative ; l'une et l'autre sont satisfaites de la prestation de Paul Tondelier.

Polémiques, toujours...

Pendant la période des travaux, dans la presse régionale, les passions se déchainent et les critiques s'ajoutent aux critiques tout au long du printemps 1922...

Le 4 juin, le « Petit Méridional » publie une violente diatribe lancée par « un groupe de souscripteurs » contre le Comité qualifié de « *coterie sans compétence* » et accusé de gaspillage, d'incapacité et d'entêtement. Le sculpteur « *bien plus préoccupé de ses intérêts personnels que soucieux de ceux de son œuvre* » n'est pas non plus épargné.

*« Ne dirait-on pas vraiment que le génie du Mal et de l'Incohérence, s'il existe ont présidé d'office à l'érection de ce monument ? (...) Le jour prochain de l'inauguration, vous jugerez si la dépense d'une telle somme (on parle de 50 000F.) n'aurait pas été mieux employée ailleurs ».*⁷⁸

Quelques jours après, dans un article du 17 juin, il est proposé, voire « exigé » puisqu'il y aura un « *reliquat important lorsque le monument sera payé* » de répartir le restant de la somme entre tous les orphelins de guerre de la commune.

Les articles incendiaires se succèdent tout au long du mois de juin dans les colonnes du « Petit Méridional »⁷⁹: Choix de l'emplacement, choix du monument, choix de l'orientation, martyrologue impossible à lire ; rien n'échappe aux critiques !

-L'aménagement de la place avec le square présentant

⁷⁸ « Le Petit Méridional » AD 30 ; JR 37-82

⁷⁹ Id.

un « trapèze *irrégulier dont aucune face n'est parallèle* » au monument est qualifié de « *burlesque* » ; sauf si on considère que « *ce peut être de l'art nouveau !* » ...

-Le monument, grandiloquent et mal proportionné est placé sur un socle trop étriqué ce qui fait ressembler l'ensemble à un « *cierge disgracieux* » ... Encore de l'art moderne ?

-Qui a eu l'idée stupide d'avoir gravé les noms en hauteur ? Le simple bon sens aurait voulu qu'ils figurent sur les côtés du socle et non sur l'obélisque à plus de 6 m de hauteur où ils sont illisibles pour qui ne dispose pas d'une bonne paire jumelle. À moins peut être que l'on ait agit ainsi à dessein pour dissimuler que « *ce martyrologue est grotesque et incomplet* ». Il y a des oublis, ce qui n'est pas admissible, mais il y a aussi « *trois noms qui ne devraient pas y figurer* ».

-La statue de la Victoire est jugée fort laide. D'aucuns trouvent qu'elle présente un visage trop sévère et bien peu avenant. D'autres rétorquent qu'il aurait été extrêmement indécent de représenter une Victoire aimable avec un visage frivole « *de veuve joyeuse* ».

-Il y aurait eu, dès le départ, des malfaçons que le Comité et le maire auraient cherché à cacher :

- Le tracé des fouilles a été mal fait ; les premiers travaux ont été mal dirigés et mal surveillés jusqu'au moment où l'on s'est aperçu trop tard « *que la sottise était consommée* » ; le socle était déjà édifié, mais il était de travers. Le Comité a préféré couvrir la faute et payer.

- La maquette a « *par suite d'un malheureux accident été abimée* » au début du projet ; Le sculpteur qui l'a réparée est accusé d'avoir modifié le projet à l'insu du Comité et du maire qui de toutes façons n'ont rien vérifié.

-Bref, l'ensemble, « *disgracieux et ridicule* » restera « *l'impérissable témoignage de l'incapacité des dirigeants du comité fantôme* » et l'on ne manquera pas d'accuser la population de Sommières de manquer totalement de goût ! « *Malheureusement, malgré les protestations de l'opinion publique locale dont nous ne sommes que l'écho, de cette déconsidération jetée sur la population de Sommières amoureuse du beau et des arts, il restera toujours quelque chose de désagréable confirmant la légende que nous ont laissé les anciens ; les sommiérois sont des passérourns !* »⁸⁰

Toutes ces critiques n'empêchent pas l'inauguration d'avoir lieu le dimanche 2 juillet 1922.

Pour cet évènement que l'on veut marquant dans l'histoire de la cité, le Conseil municipal et le Comité adressent des invitations à tous les sénateurs et députés du département, au préfet, aux blessés et mutilés de guerre. Beaucoup confirment leur présence pour l'inauguration.

⁸⁰ Id



L'inauguration

Quelques membres du Comité, en désaccord avec la tournure un peu trop grandiose à leurs yeux que va prendre la commémoration, vont encore démissionner car « *La mémoire des enfants de Sommières Morts à la guerre sera outragée par le caractère joyeux et politique de la cérémonie en faisant appel aux diverses sociétés musicales, ainsi qu'en invitant les élus politiques. (...) La cérémonie aura plutôt l'air d'un festival* »⁸¹
Qu'importe ! Les préparatifs se poursuivent.

D'abord, le matin au cours d'une cérémonie discrète, les fonds mis en réserve pour les orphelins de Guerre leur sont remis à la mairie

La cérémonie officielle débute à 15 heures pour se dérouler suivant un programme où rien n'a été laissé au hasard.

L'imposant cortège, en tête duquel se trouvent les membres du Comité, les enfants des écoles, les blessés de guerre⁸², les personnalités et tous les invités suivis de la population, se forme à l'Esplanade pour se rendre devant le monument où une estrade, dressée dos au Vidourle, accueille les invités et les autorités. Par souci d'économie et pour ne pas s'attirer davantage de critiques, le comité décide de construire

⁸¹ Lettre de démission A Rousset (AC Sommières 1M34)

⁸² « Après la Bataille », journal de blessés et invalides rend compte de « l'inauguration du beau monument (...) au cours de laquelle notre beau drapeau dont c'est la première sortie flotte fièrement pendant la cérémonie, solidement maintenu par l'unique bras de notre camarade Chaptal » (AD 30 JR76/1).

SÉNAT

20. 6. 22

Mon cher Mame

Vous pouvez être assuré que le
 me rendrai à l'Assemblée le dimanche
 2 juillet pour l'inauguration du
 Monument aux Morts. Mon collègue
 Caselle et moi nous venons les remercier
 et mes parents arant d'une demi
 heure à l'heure de la Assemblée et
 le fixer à 15^h 30. Nous sommes
 en effet obligés de repartir le soir
 même pour Paris et d'être
 pénalisés par conséquent à l'heure

à 18^h 30 au plus tard

SÉNAT

Veuillez agréer mon cher
Maire l'assurance de mes
meilleures salutations

Gaston Doumergue

Lettre autographe du Sénateur Gaston Doumergue
AC Sommières 1M34

une estrade en se contentant de poser des planches sur des demi-muids.

-L'inauguration débute par des discours d'usage.

-Le vice-président du Comité, Laplanche, curé de Sommières remet symboliquement le monument au maire qui lui adresse un discours de remerciements.

Il cède ensuite la parole aux mutilés et aux anciens combattants.

-Après cette première série de discours officiels, Marie Pascal-Cazalis, poétesse locale déclame « l'Ode à la Victoire » de sa composition.⁸³

-Les discours reprennent ensuite

C'est d'abord au pasteur Sauzède de prendre la parole ; puis c'est au tour des élus locaux et des parlementaires : Le sénateur Doumergue puis le député Joly, tous deux, originaires de Sommières ou du canton prononcent des discours de circonstance.

L'abbé Accariès, mutilé de guerre, procède à l'appel solennel des noms des Enfants de Sommières « Morts pour la France ». À l'appel de chaque nom, les mobilisés répondent « Mort au champ d'honneur »

Les musiques de Boisseron et de Saussines apportent gracieusement leur concours pour jouer la Marseillaise et divers hymnes républicains au cours de la cérémonie. Les enfants des écoles ainsi que les chœurs des jeunes filles catholiques et protestantes réunies pour l'occasion chantent des hymnes patriotiques

La cérémonie s'achève à 18h30.

Afin de ne pas s'exposer à de nouvelles critiques et de ne pas blesser les familles des 81 « Morts pour la France » dont les

⁸³ Texte intégral en annexe

noms sont gravés sur les deux côtés de la pyramide, le Comité a choisi de s'abstenir d'offrir la traditionnelle coupe de champagne aux autorités et aux invités.

Le « Petit Méridional » rend compte de l'inauguration quelques jours plus tard ; Pacifiste, il est assez réservé quand- à la pertinence de ce type de cérémonie officielle finalement très cocardière.

Le « Petit Méridional » conclut son article par ces termes :
« En terminant, nous souhaitons ardemment qu'il (le monument aux morts) reste le symbole des tristes et tragiques heures du passé et qu'il serve d'enseignement aux générations futures, afin que la Paix et la Fraternité règnent dans notre vieille Europe et que d'aussi, grandes et futures hécatombes ne se renouvellent jamais »⁸⁴

L'avenir donnera tort à notre journaliste puisque 21ans après la fin de celle qui aurait dû être « la Der des DER » en 1939, débutera la Deuxième Guerre mondiale, à l'issue de laquelle une plaque sera ajoutée au pied du monument. Dix-neuf noms de victimes civiles et militaires y sont gravés. Un autre nom sera ajouté à la fin de la guerre d'Algérie.

⁸⁴ 3Le Petit Méridional »,4 juillet 1922 (AD 30/JR 37-92)

Bibliographie et Webographie

-Annette Becker : la guerre et la foi -A Colin

-Annette BECKER : Les monuments aux Morts de la Grande Guerre. Errance 1998

-A Prost : Les monuments aux Morts ; in Pierre Nora : les lieux de mémoire T1 Gallimard 1997

-Jacques Bouillon & Michel Petzold ; Mémoire figée, Mémoire vivante ; les monuments aux morts-Citedis 1999

-Philippe Pecout : les monuments aux Morts dans le Gard (AD30 35J-189/1 et 189/2)

-G Vidal : Le monument aux Morts. Sommières et son histoire n°2 1994

-Site « Mémoire des hommes » :
www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

-Site : « Mémorial virtuel du Chemin des Dames » :
www.memorial-chemindesdames.fr

ANNEXE 1 : UN MONUMENT PATRIOTIQUE

Monument composite formé d'un obélisque sur piédestal devant lequel se tient une statue en ronde bosse représentant une Victoire ailée tenant dans la main droite un drapeau qui vole au vent et s'enroule autour de ses épaules, et dans la main gauche une couronne de lauriers symbole de la victoire, avec lequel elle couronne un poilu de profil, casqué placé en médaillon...

Des feuilles de chêne sont représentées à droite et à gauche de la base de l'obélisque

Au dos sont gravés les noms de l'architecte et du sculpteur.

Le monument est entouré de grilles de fer forgé ornées de croix de guerre qui délimitent le carré.

Les noms et prénoms de 81 soldats sont gravés par ordre alphabétiques sur les 2 côtés de l'obélisque.

Le nom de Louis Didier que l'on avait certainement oublié a été ajouté à la fin.

La liste, impressionnante témoigne du poids de la province dans les pertes de la guerre.

Dédicace sur le socle « la ville de Sommières, à ses Enfants Morts glorieusement pour la Patrie 1914-1918 ». La Patrie, c'est la France. La « petite Patrie », c'est Sommières dont les armoiries, bien visibles, dominent l'inscription.

Les deux mots « glorieusement » et « Patrie » achèvent de donner à l'œuvre une connotation fortement patriotique.



Le Monument
(Photographie M. Grais-Bruguière)



**ANNEXE 2 : SUBVENTIONS PREVUES PAR la LOI DE
FINANCE du 31 JUILLET 1920**

Barème

Nombre de morts comparé à la population recensée en 1911 (en %)	Coefficient de la subvention de l'État (en %)
Inférieur à 1% de la population	4% des crédits
Entre 1% et 2% de la population	5% des crédits
Entre 2% et 3% de la population	6% des crédits
Entre 3% et 4% de la population	7% des crédits
Entre 4% et 4,5 de la population	8% des crédits
Entre 4,5% et 5% de la population	9% des crédits
Entre 5% et 5,5% de la population	10% des crédits
Entre 5,5% et 6% de la population	11% des crédits
Entre 6% et 7% de la population	12% des crédits
Entre 7% et 8% de la population	13% des crédits
Entre 8% et 9% de la population	15% des crédits
Plus 9 %	15% des crédits

Barème 2

Valeur du centime rapporté à la population (en 100 habitants)	Coefficient de la subvention supplémentaire (en %)
Moins de 3 francs	11% des crédits
Entre 3,01fr et 4 francs	10% des crédits
Entre 4,01fr et 5francs	9% des crédits
Entre 5,01fr et 6 francs	8% des crédits
Entre 6,01fr et 7 francs	7% des crédits
Entre 7,01fr et 9 francs	6% des crédits
Entre 9,01fr et 11 francs	5% des crédits
Entre 11,01fr et 13 francs	4% des crédits
Entre 13,01 et 15 francs	3% des crédits
Entre 15,01fr et 20 francs	2% des crédits
Supérieure à 20 francs	1% des crédits

ANNEXE 3 : LISTE DES SOMMIEROIS MORTS POUR

LA France
(AC Sommières 1M34)

Commune de Sommières.

Guerre 1914 - 1918.

Etat nominatif des Militaires
"Morts pour la France"

N ^o d'ordre	Nom & Prénoms	Date & Lieu du décès	Observations
1.	François Paul d.	25 Août 1914 - Bois de Fay	culte de la commune
2.	Massip Paul Louis d. 1907	" " " - St. Maurice	tombe
3.	Foxan Gustave d.	28 " " - Raon P. Etape	culte
4.	Deveze Jean d.	8 ⁷ / ₈ " " - Comblès	patriot
5.	Pony Alfred d. 1905	21 " " - Chailly	"
6.	Rogue Jean d. 1912	22 " " - Clermont F.	Marc
7.	Mauras Jean d. 1897	26 " " "	"
8.	Camp Fernand d.	17 ⁷ / ₈ " " - La Creute	plaque
9.	Méabel Auguste d.	27 " " - Fontainbleau	culte
10.	d. Estrade d.	17 Février 1915 -	2 frères mère réfugiée
11.	Lager Fortuné d.	21 ¹⁰ / ₈ 1914 - Dieuze	plaque
12.	Mercier François d.	3 Janvier 1915 - Bois St. Marc	culte
13.	Abéard Raymond d.	19 " " - Verdun	"
14.	Malzieu Pierre d.	27 " " - Senones	"
15.	Hartbis Victor d.	17 Février " - Bois des Forges	tombe
16.	Bissières Joseph d. 1905	23 " " - Calmy	culte
17.	Frimaud Marcel d.	5 Mars " - Malancourt	plaque
18.	Frimaud Emile X d.	11 Avril " - Eparges	"
19.	Julian Gaston X d.	2 Mai " - Sect. d. Bohe.	"
20.	Zeller Louis d. 1897	17 " " - Malin bois	dragée
21.	Carrière André X d. 1914	20 Juin " - Merval de Malus	marque
22.	Licard Hippolyte	12 juillet " - Pucottes	culte

N ^o ordre	Noms & Prénoms	Date Lieu du décès	Observations
23	Olivier Paul	7 Août 1915 - Petit-Baher (Suisse)	cult. -
24	Lelatan Jean X	10 " " - Barmenkopf	PTC -
25	Durif Charles . . .	25 " " - M. Bédiges	religie cult. -
26	Lauter Jean-Adolphe X	30 " " - "	pharmacie -
27	Dumas Léon	3 8 ^e " - Souain	cult. -
28	Maurry Léon X	21 8 ^e " - Marbilles	imp. ban. -
A 29	Sautier Gaston X	29 " " - Hartmannskopf	plato. -
30	Caufe Louis	21 Juin 1916 - Sabrol n. Hesse	tombé -
31	Mapon Claude	26 " " - Topillage France	cult. -
32	Nury Louis	25 mars " - Verdun	" -
33	Trail Paul Emile	15 avril " - Grasse	ing. gén. -
34	Niel Henry	11 Mai " - "	officier -
35	Souche Louis	23 " " - Lingekopf	cult. -
36	Kalat Louis	29 " " - Gormay	passé -
37	Salibex Henri d. 1914	" " " - cote 304	cult. -
38	Cayroux Paulus	1 ^{er} juillet " - Apswillard	imp. ban. -
39	Aldeboeuf Angèle	13 " " - amb ^{te} 8/3 S.P. 309	imp. banque -
40	Armanet Gaston	19 8 ^e " - St. Maurice	professeur -
41	Aurèche Elie +	5 9 ^e " - St. Pierre Waast	village -
42	Taillard Albert	15 " " - Allancourt	cult. -
43	Jernède Léon X d. 1891	3 8 ^e " - amb ^{te} 13/16	cult. -
44	Haravel Elie X	15 Janv. 1917 - Topillage	charroy -
45	Rudette Henri X	20 juil. " - St. Comy	charroy -
46	Liger Louis d. 1894	21 8 ^e " - Francfort	tombé -
47	Carrière d. 1916	5 mai 1916 - amb ^{te} 219	cult. -
48	Trillot	3 Juin " - " 17	plato. -
49	Favas A ^{te} X d. 1895	25 Juin 1918 - Sommières	cult. -
50	Laurey Paul	28 " " - Colomaniens	" -
51	Bertrand Marin	16 juillet " - amb ^{te} 15	plato. -
52	Lourcier Louis d. 1903	3 août " - Constantin	cult. -

53	Frasson Louis		30	2 ^e 1917	Italie	cult.
V 54	Ranuel Gaston	x	9	avril	"	amb. af. 301
A 55	Léger Maurice	x	9	juin 1918	Dickelbach	cult.
56	Hébrard Julien	d. 1914	26	août	"	Enghein
57	Toussaint Emile	d. 1890	18	7 ^e	"	Sommiers
58	Delaprat marin		29	"	"	St. mary
59	Agudet Louis	d. 1915	3	8 ^e	"	Challerant
60	Clément Lion		29	10 ^e	"	Deuze
V 61	Nicolas Camille	x	31	janv. 1919	Villevaumont	cult.
62	Sarmade Joseph		27	9 ^e 1918	Sommiers	"
63	Laurent Albert		1 ^e	"	"	St. Remy P.
64	Chapel Eliu	d. 1904	29	8 ^e	"	Nurnberg
65	Boisier Fern	d. 1889	27	avril 1914	Rauvoux	offici.
66	Tebret Etienne		20	1 ^e 1917	amb. 3	cult.
67	Troquerol Vician			21	juin 1919	Arignon
68	Roussel André		6	juin 1916	Villers B.	

Disparus.

1	Romans Emile	offici.				
2	Lalout Henri	cult.	7			
3	Luy Maxime	"	1			20 août
V 4	Maxchal Auguste	platin.	x 4			27 7 ^e
5	Lambert Charles	cult.	2			20 août
6	Michel Etienne	massena	12	8		
7	Donnet Emman	"	12			29
V 8	Notte Emile	platin.	x 10	x		20 7 ^e
9	Deyre Marcel	cult.	9			11 août
10	Fely Camille	"	3			27 7 ^e
V 11	Salket Paul	platin.	x 11	x		22 7 ^e
12	Boyer Marcel	offici.	5			27 8 ^e
13	Falre Gaston	"	11			juin
14 A 5	Lalout Emman	"	13			9 juillet

ANNEXE 4 :

81 VIES BRUTALEMENT FIGEES DANS LA PIERRE ...

Beaucoup sont natifs de Sommières d'une famille qui y vit depuis plusieurs générations parfois. Ils y résident et y travaillent.

D'autres, nés à Sommières, ont quitté la ville pour s'installer ailleurs : La famille GARIMOND, dont le fils Charles, né à Sommières figure sur le monument, s'est installée à Lyon où le père tient une entreprise.

Certains se sont mariés à Sommières ou s'y sont installés, avec leur famille, après leur mariage. Ils viennent le plus souvent de localités proches du Gard ou de l'Hérault. Seul Léon CLEMENT qui a épousé une demoiselle PUJOL vient d'Aveyron. Il exerçait le métier de cordonnier.

Ces couples ont des enfants jeunes : Fortuné LAGET avait deux petites filles auxquelles il envoie « des millions de baisers » dans la dernière lettre adressée à sa femme.

Quelques-uns sont nés hors département. Des lozériens ou des aveyronnais plutôt pauvres attirés par la perspective d'un salaire sont venus travailler dans l'agriculture comme journalier ou ouvrier agricole ou bien ont été employés chez un artisan : les deux frères HEBRARD, Raymond et Julien sont originaires de Villards-Salles en Lozère où ils n'ont plus de famille (les recherches entreprises pour faire parvenir leur acte de décès resteront sans résultat).

Beaucoup vivent de l'agriculture : petits cultivateurs ou ouvriers agricoles

Nombreux sont les petits artisans travaillant en liaison avec le monde agricole : tonneliers, charrons, bourreliers ou pour une clientèle locale : cordonniers, ferblantiers, chaudronniers, plâtriers, maçons.

Il y a quelques petits commerçants : boulangers, coiffeurs, droguistes, un préparateur en pharmacie dont le patron, le pharmacien Jean Paulet, meurt lui aussi à la guerre.

Le secteur tertiaire et l'administration sont assez peu représentés ; on enregistre toutefois un employé de commerce, des employés de bureau, un employé des postes, un employé des chemins de fer et un brigadier de police.

Il y a 2 officiers de carrière : Ismin BOISSIER est capitaine et Henri NIEL sous-lieutenant.

L'essentiel des « Morts pour la France » sont des citoyens modestes qui vivent de leur labeur.

Quatre noms ont été rayés de la liste préparatoire :

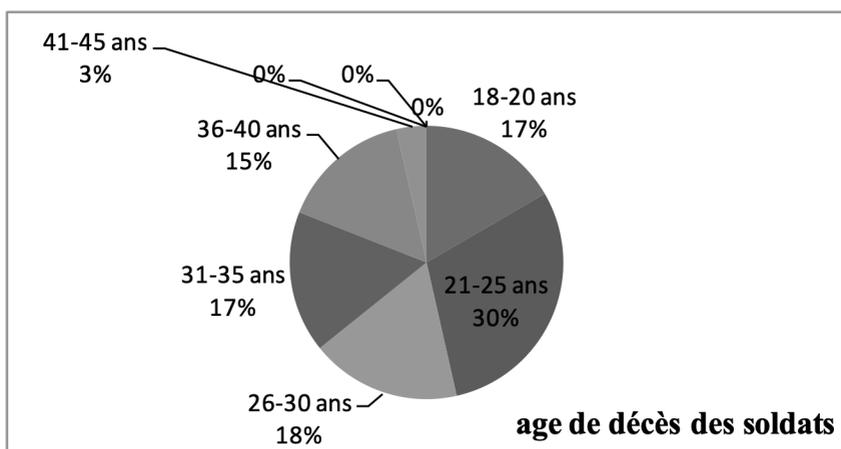
Les deux frères MOEBEL, Auguste et Edward sont des alsaciens dont la famille est réfugiée en France: la mère et Rosalie, la soeur jumelle d'Auguste ont été accueillies au centre de réfugiés de Sommières.

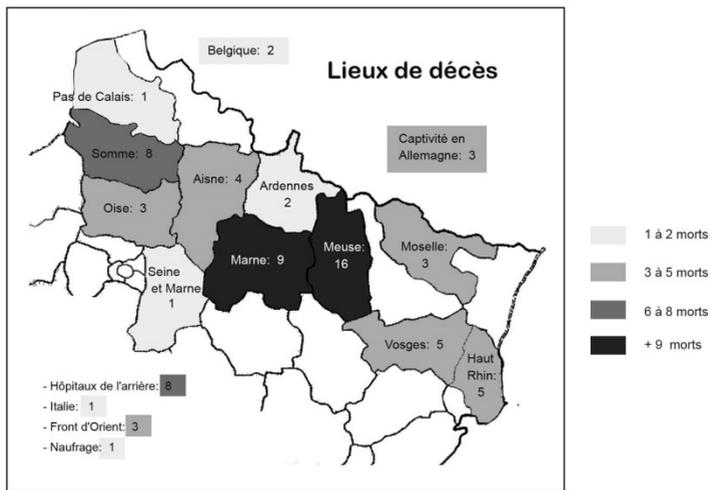
Sur la page 2 deux noms ont été rayés : Charles DURIN, originaire de Saint Quentin dans l'Aisne est aussi un réfugié.
Elié FARAVEL, né à Aigues-Vives, figure-lui sur le monument de son village natal.

ANNEXE 5 : Graphiques et carte

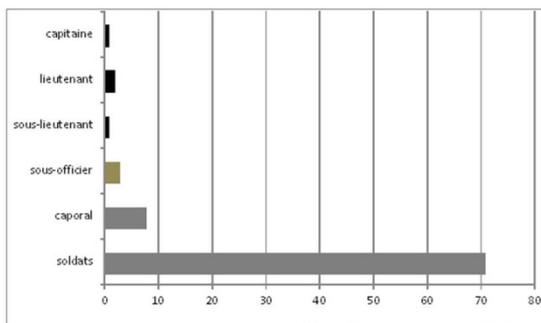


Nombre de morts par année





Grades des soldats "morts pour la France"

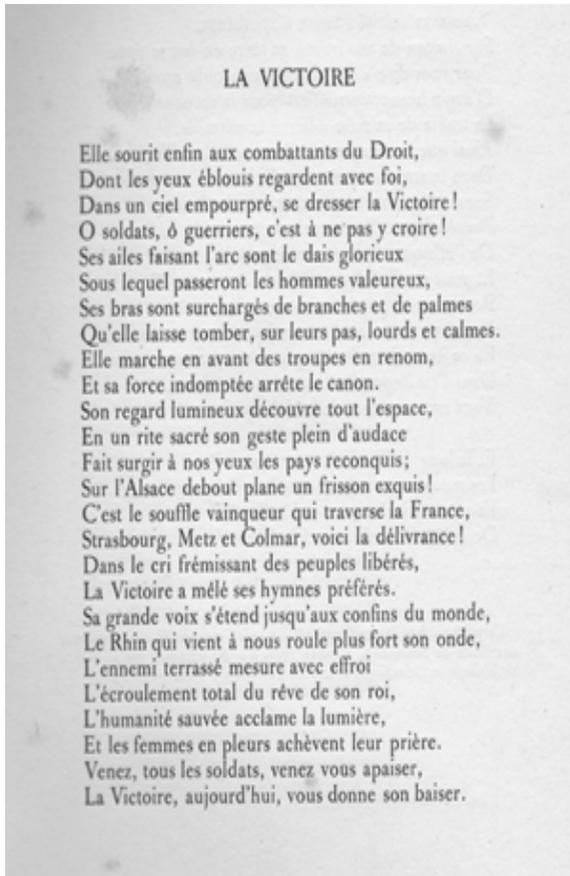


- Hommes du rang: soldats 1ère et 2ème classe, caporaux
- Sous-officiers: sergents ,adjudants
- Officiers: sous-lieutenants , lieutenants ,capitaines

ANNEXE 6 : « LA VICTOIRE »

Poème composé par Marie Pascal- Cazalis qui l'a déclamé lors de l'inauguration .

Ce poème, extrait du recueil « Écrit dans l'ombre » Sommières 1918-1933 » publié en 1934, a été couronné par la « Société Archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.



M.P.Cazalis » Ecrits dans l'ombre », recueil de poèmes.
(Coll. A. Jeanjean)

La Victoire

Elle sourit enfin aux combattants du Droit,
 Dont les yeux éblouis regardent avec foi,
 Dans un ciel empourpré se dresser la Victoire !
 O soldats, ô guerriers, c'est à ne pas y croire !
 Ses ailes faisant l'arc sont le dais glorieux
 Sous lequel passeront les hommes valeureux,
 Ses bras sont surchargés de branches et de palmes
 Qu'elle laisse tomber, sur leurs pas, lourds et calmes.
 Elle marche en avant des troupes en renom,
 Et sa force indomptée arrête le canon.
 Son regard lumineux découvre tout l'espace,
 En un rite sacré, son geste plein d'audace
 Fait surgir à nos yeux les pays reconquis ;
 Sur l'Alsace debout plane un frisson exquis !
 C'est le souffle vainqueur qui traverse la France,
 Strasbourg, Metz et Colmar, voilà la délivrance !
 Dans ce cri frémissant des peuples libérés,
 La Victoire a mêlé ses hymnes préférés.
 Sa grande voix s'étend jusqu'aux confins du monde,
 Le Rhin qui vient à nous roule plus fort son onde,
 L'ennemi terrassé mesure avec effroi
 L'écroulement total du rêve de son roi,
 L'humanité sauvée acclame la lumière,
 Et les femmes en pleurs achèvent leur prière
 Venez, tous les soldats, venez- vous apaiser,
 La Victoire aujourd'hui, vous donne son baiser.
 Vous avez mérité l'heure d'apothéose,
 Sur chacun de vos fronts, sa lèvre en feu se pose
 Pour vous dire « merci » d'avoir voulu mourir,
 D'avoir beaucoup souffert pour la reconquérir.
 La traîne de sa robe a bravé la mitraille,
 Ainsi que les drapeaux, elle a vu la bataille,
 Dans le sang des martyrs, elle a rougi ses pieds ;
 Sur sa tête pourtant sont restés les lauriers !
 Peuples ! Pour l'escorter servez-vous du délire,
 De l'histoire, écrivez une page à relire ;
 Et vous aussi, debout, debout, ô tous les Morts !

Pour vivre l'Epopée animez-vous encore !
Vous qui fûtes fauchés au jour des hécatombes,
En ce jour triomphant quittez un peu vos tombes.
Dans l'air impondéré montez en unisson,
Vous avez une part de la riche moisson !
Et le long défilé suit la route guerrière,
Les troupes ont repris toute leur foi première,
La race délivrée en sa noble fierté
De la Mère-Patrie attend la Liberté.